

Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine



Rapport d'activité 2019



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine


www.epi78-92.fr

INTRODUCTION

Le 5 février 2016, les Assemblées départementales décidaient de créer un établissement public interdépartemental, modalité de coopération entre départements, prévue par le Code général des collectivités territoriales (article L.5421-1 à 6). Le 30 juin 2017, les Assemblées départementales se prononçaient en faveur de la fusion de leurs départements. Cette volonté de travailler ensemble, sans dépense ni administration supplémentaire, et sans remettre en cause les services de proximité, s'est accentuée en 2019 avec, notamment, le renforcement de participations dans des organismes interdépartementaux.

L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au sein de structures communes a été concrétisée : Seine et Yvelines Numérique et ActivitY', premier GIP interdépartemental dans le domaine de l'insertion. Les deux départements participent aussi au Groupement d'intérêt public (GIP) BIODIF, premier GIP en France assurant la protection de la biodiversité dans le cadre des travaux d'aménagement. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine ont également créé en 2019, avec les autres départements d'Île-de-France, le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I).

L'année 2019 a aussi été marquée par l'interdépartementalisation de plusieurs services. Les directions de la Commande publique des Hauts-de-Seine et des Yvelines, ainsi que les directions de l'Éducation et des Bâtiments sont devenues des directions unifiées qui vont permettre, par la mise en commun des compétences, des moyens humains et financiers des deux collectivités, d'améliorer la qualité de service pour l'usager au meilleur coût. La convergence des modalités de pilotage et de gestion des établissements sociaux et médico-sociaux, des établissements publics départementaux de la protection de l'enfance ainsi que des services d'accueil familial sur le territoire des deux départements, a également été initiée.

D'autres directions travaillent en étroite partenariat. À titre d'exemple, l'élaboration commune du portail commun dédié aux aides et services, www.78-92.fr, inauguré le 27 novembre 2019, illustre bien cette collaboration. Ce rapprochement est bénéfique pour les agents qui travaillent à l'amélioration de leurs activités et du service rendu aux usagers, par l'échange de pratiques entre collaborateurs des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Il l'est également pour les usagers pour qui des démarches visibles sont lancées : l'extension du Pass+ Hauts-de-Seine aux collégiens des Yvelines, ou l'accueil de 5 000 collégiens des deux départements au château de Versailles le 20 mai 2019.

L'intensification de toutes ces démarches de rapprochement, qui se poursuivra en 2020, permettra de toujours mieux répondre au triple objectif de construire un projet territorial commun ambitieux pour nos usagers, d'atteindre une plus grande efficacité administrative en transformant nos politiques publiques de manière innovante et de dégager des marges de manœuvre financières dans un contexte budgétaire contraint.

I. L'Établissement public interdépartemental conforte son activité

- A. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SE DÉVELOPPE
- B. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL DES AGRÉMENTS ET DES ADOPTIONS RENFORCE SES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT
- C. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DE LA VOIRIE POURSUIT UNE ACTIVITÉ DENSE ET RÉALISE DE NOMBREUX INVESTISSEMENTS
- D. LES RESSOURCES HUMAINES ET LES FINANCES 2019 DE L'EPI SONT MAÎTRISÉES

II. Les structures interdépartementales : des acteurs majeurs du développement territorial

- A. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTERDÉPARTEMENTAL (C2DI) SE TOURNE VERS LE NUMÉRIQUE ET LES JEUNES
- B. CITALLIOS : UN ACTEUR MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT MALGRÉ UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ
- C. ACTIVITY' YVELINES ET HAUTS-DE-SEINE : L'UNION DES MOYENS POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI
- D. LE FONDS DE SOLIDARITÉ INTERDÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FS2I)
- E. SEINE ET YVELINES NUMÉRIQUE : UN OPÉRATEUR DE PREMIER PLAN DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE
- F. LE CAMPUS DE L'INNOVATION : UN ESPACE D'ÉCHANGES PLURIDISCIPLINAIRE
- G. LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC BIODIF : L'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE
- H. LES PARTENARIATS AVEC L'ESSEC
- I. LES AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) 78/92
- J. LES AUTRES ACTIONS INTERDÉPARTEMENTALES EN DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
- K. LES AUTRES ACTIONS INTERDÉPARTEMENTALES CULTURELLES

III. De nombreuses mutualisations ont vu le jour en 2019, poursuivant ainsi l'objectif de fusion

- A. LA CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR DES SOLIDARITÉS S'EST ACCÉLÉRÉE EN 2019
- B. LE RAPPROCHEMENT DES SERVICES DES DEUX COLLECTIVITÉS S'EST INTENSIFIÉ EN 2019

PERSPECTIVES : LE PROJET DE TERRITOIRE ET LA CONCERTATION CITOYENNE

I. L'Établissement public interdépartemental conforte son activité

Depuis sa création le 5 février 2016, l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine conduit ou finance toute action d'intérêt interdépartemental dans les trois champs de politiques publiques suivants :

- l'archéologie préventive ;
- l'adoption ;
- l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental.

A. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE SE DÉVELOPPE

Voté lors de la séance publique du 15 avril 2016 par les deux conseils départementaux, le premier service interdépartemental est né, en août 2016, de la fusion des deux services archéologiques des collectivités. Il rassemble quinze agents permanents : archéologues, régisseurs des collections, médiateurs du patrimoine ainsi qu'une cellule administrative, financière et logistique.

L'archéologie préventive (diagnostics et fouilles préventives) constitue la mission principale de ce service. Placé à la croisée de la culture et de l'aménagement du territoire, l'exercice de cette mission spécifique a été conforté en avril 2019 par l'obtention, auprès du Conseil national de la recherche archéologique (ministère de la Culture), d'une habilitation. Celle-ci qualifie le service non seulement pour la réalisation de diagnostics préalables sur les deux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, mais aussi pour l'exécution de fouilles préventives concernant les périodes allant du Paléolithique à l'Époque moderne.

L'activité strictement opérationnelle a volontairement été réduite par rapport à 2018. La priorité a été donnée au montage technique et scientifique d'une fouille préventive d'envergure, actuellement en cours sur les terrains destinés à accueillir le futur centre d'entraînement du club du Paris-Saint-Germain à Poissy (Yvelines). En parallèle, deux diagnostics ont été menés à bien durant le premier semestre 2019 : l'un dans le cadre de la mise en place du contournement routier de Verneuil-sur-Seine (Yvelines) ; l'autre préalablement à l'aménagement de la deuxième tranche de la ZAC du Panorama à Clamart (Hauts-de-Seine). Un important effort a également été consenti pour finaliser les études consécutives aux investigations qui se sont déroulées derrière l'hôtel de ville de Poissy en 2017. Le rapport scientifique de cette opération a été remis aux services de l'État dans le courant du dernier trimestre 2019. Il devrait être prochainement évalué par les membres de la Commission territoriale de la recherche archéologique.



© Service archéologique interdépartemental, 2019



Diagnostic archéologique de Clamart.JPG

© Service archéologique interdépartemental, 2019

Le volume d'activité consacré à l'inventaire des sites archéologiques a été multiplié par deux entre 2018 et 2019, ce qui a permis de réviser une partie des données produites par les associations de prospecteurs tout en poursuivant le travail de veille méthodologique et scientifique, engagé depuis 2016. De façon plus ponctuelle, la cellule en charge de la carte archéologique a apporté un appui technique et matériel à trois fouilles programmées yvelinoises, dont le chantier-école d'Ablis que pilotent conjointement l'université de la Sorbonne et le musée d'Archéologie nationale.

Rapportée aux années précédentes, la place accordée aux activités de recherche a également augmenté de façon notable. Cela s'est notamment traduit par la publication de deux articles scientifiques, alimentés par les résultats de trois opérations récemment menées dans les Yvelines. L'un propose une synthèse actualisée des pratiques funéraires franciliennes au début du II^e millénaire avant notre ère ; l'autre renouvelle en profondeur les connaissances relatives à l'évolution de la topographie urbaine pisciacaïse, du Moyen Âge à la fin du XIX^e siècle. La participation active des agents à plusieurs tables-rondes et groupes de travail inter-institutionnels est une autre illustration du dynamisme dont a fait preuve le service en 2019.

Engagée depuis 2017, la coopération scientifique avec l'Arménie en matière d'archéologie est parvenue à maturité. L'année 2019 a consacré l'implication croissante du service au sein de la Mission Caucase que codirigent le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le CNRS. Supérieurs aux attentes des

acteurs franco-arméniens, les premiers résultats issus des investigations de terrain confirment le potentiel de la province arménienne du Tavush et invitent à consolider le partenariat établi. Inscrits dans l'ADN du projet, les volets formation et valorisation du patrimoine local ont connu leurs premiers développements cette année puisqu'un groupe d'une quinzaine de jeunes élèves du lycée international de Dilidjan ont bénéficié d'une journée en immersion dans le cadre d'un programme éducatif intitulé Explore Armenia.

Au titre des collections, l'inventaire des objets remarquables des Hauts-de-Seine s'est poursuivi cette année (1 700 fiches enregistrées) portant à près de 296 000 le nombre d'objets inventoriés pour les deux départements. Certaines de ces collections conservées par le service ont fait l'objet de plusieurs demandes d'emprunt : des poteries gauloises découvertes à Nanterre ont été mises à disposition du musée Carnavalet de Paris pour leur exposition permanente et trois autres demandes de prêt sont en cours avec le musée Archéa (Val d'Oise), le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Poissy et le musée archéologique de Toulouse.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur la coopération scientifique avec l'Arménie, rendez-vous sur le site internet de l'EPI, rubrique Archéologie/Le projet Tavush en Arménie www.epi78-92.fr/larcheologie/le-projet-tavush-en-armenie/





Fresque gallo-romaine de Vanves

Afin de compléter la documentation de ces collections, la base de données a été enrichie par l'enregistrement d'un important fonds photographique provenant de plusieurs opérations d'archéologie préventive (plus de 20 000 photographies) ainsi que de la documentation de fouilles des Hauts-de-Seine.

En termes de restauration, outre la remise en état des objets pour étude dans le cadre des opérations d'archéologie préventive, il a été choisi cette année de valoriser une œuvre emblématique des Hauts-de-Seine, en remontant la fresque de la villa gallo-romaine de Vanves qui peut désormais être présentée au public lors des visites organisées au service.

Enfin, grâce à la collaboration de la direction des Systèmes d'information du Département des Yvelines, le catalogue de la bibliothèque archéologique (6 735 ouvrages dont 3 910 en accès libre en salle de lecture) ainsi que le « Fonds Jeunesse » destiné aux enseignants (715 références) sont désormais consultables en ligne sur le site internet de l'EPI : www.epi78-92.fr/larcheologie/ressources.

Cette année a été marquée par le développement de projets d'Éducation artistique et culturelle (EAC) à destination des collégiens. Onze classes, de 6^e et de 5^e, ont bénéficié d'actions de sensibilisation au patri-

moine et d'expérimentations scientifiques avec, par exemple, des visites et ateliers autour des méthodes de l'archéologie et des collections. D'autres formes de projets pédagogiques ont également été assurées pour les élèves du primaire et du secondaire (50 classes allant du CP à la 3^e) soit plus de 1 800 jeunes, dont 8 classes des Hauts-de-Seine (Vanves, Sèvres, Colombes...).

Par ailleurs, le matériel pédagogique itinérant, mis à disposition du public, a pu bénéficier à plus de 4 800 scolaires et familles des deux départements. C'est justement dans la perspective d'offrir plus de ressources en prêt que le service a obtenu une subvention de la DRAC Île-de-France, au titre de l'EAC, afin de créer deux nouveaux outils (une mallette sur la Préhistoire et une seconde sur l'époque gauloise). La conception de la mallette sur « l'Évolution des Hominidés », thématique très demandée par les enseignants de 6^e, a débuté en fin d'année pour une mise en circulation à la rentrée 2020.

Pour répondre à la problématique des déplacements que rencontrent certains établissements, un support numérique à télécharger a été élaboré pour les collégiens. Il s'agit d'un jeu, sous forme de récit dessiné, mettant en scène des objets qui racontent leur expérience de l'archéologie préventive. Le jeu est enrichi



Mallette pédagogique tactile objet

de nombreuses informations impliquant les élèves dans la recherche. Ce nouveau support sera présenté au prochain forum à destination des enseignants.

Attentif à rendre le patrimoine archéologique accessible à tous les publics, un groupe d'adultes mal et non-voyants a été accueilli en visite et a pu manipuler des objets à l'aide d'une mallette tactile spécifiquement créée.

Le service a contribué aux Journées nationales de l'Archéologie à Issy-les-Moulineaux, avec l'association Le Temps des Cerises, par le prêt d'éléments d'exposition sur le Moyen Âge. Des animations ont été réalisées pour les jeunes, ainsi qu'une conférence pour le grand public. Et pour valoriser une fouille en cours dirigée par l'État, des ressources pédagogiques ont été mises à disposition de la commune d'Ablis utilisées lors de séances avec les écoles. Pour les Journées européennes du Patrimoine, le public a pu profiter de visites commentées du château de La Madeleine à Chevreuse, avec le regard spécialisé d'archéologues.

Notons enfin que la rubrique « Archéologie » du site internet de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine a connu plus de 5 800 connexions, particulièrement les articles présentant les sites et les ressources pédagogiques.

PERSPECTIVES 2020

En 2020, en l'état actuel de notre connaissance des projets d'aménagements, la réalisation de 6 diagnostics et la finalisation d'une fouille préventive sont envisagées :

Poissy / Club Paris-Saint-Germain
centre d'entraînement et de formation ; phase 2 du diagnostic de 4 003 m²

Mantes-la-Jolie / Émerige
logements ; diagnostic de 3 000 m²

Achères / EPFIF
acquisition foncière ; phase 1 du diagnostic de 30 hectares

Achères et Triel-sur-Seine / Conseil départemental des Yvelines
pont de franchissement entre la RD 30 et la RD 190 ; diagnostic de 26 hectares

Asnières-sur-Seine / Mairie
marché des Victoires ; diagnostic de 3 000 m²

Nanterre / Conseil départemental des Hauts-de-Seine
ligne 1 du tramway ; diagnostic sur l'ensemble du tracé : assistance à maîtrise d'ouvrage

Poissy / Club Paris-Saint-Germain
centre d'entraînement et de formation ; fouille de 8 hectares : fouille en cours jusqu'à l'automne 2020



© CD92/DR

B. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL DES AGRÉMENTS ET DES ADOPTIONS RENFORCE SES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont organisés pour apporter une offre de service commune et modernisée permettant de mieux accompagner les familles dans un contexte de diminution du nombre d'enfants adoptables, par la création d'un Service Interdépartemental des Agréments et des Adoptions (SIAA) au 1^{er} janvier 2017.

1. Participation à l'évaluation de la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et réalisation des bilans de projet de vie des enfants pupilles

La loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfance a instauré la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) dont chaque département doit se doter. Dans ce cadre, une CESSEC a été mise en place dans les Hauts-de-Seine en septembre 2018 puis en avril 2019 dans les Yvelines.

Cette instance consultative et inter-institutionnelle, au sein de laquelle siègent notamment des magistrats, a

pour mission d'évaluer la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en risque de délaissement parental afin de repérer les enfants dont le statut doit évoluer, vers celui de pupille de l'État notamment. Le service en est membre de droit, pour y apporter son regard sur les situations présentées. Elle s'est réunie 4 fois dans les Hauts-de-Seine (23 situations présentées) et 2 fois dans les Yvelines (4 situations présentées).

Le service est ensuite mobilisé pour la réalisation de bilans de projet de vie pour les enfants admis dans le statut de pupille de l'État, que ce soit à l'issue d'une déclaration judiciaire de délaissement parental, d'un jugement de retrait d'autorité parentale, d'une remise par un parent à l'Aide sociale à l'enfance. Ce bilan vise à repérer le besoin de l'enfant, au vu de sa compréhension de sa situation actuelle (changement de statut, connaissance de son histoire antérieure, projection vers de nouveaux liens de filiation ou pas, etc.). Ce bilan, réalisé à la demande du Conseil de famille qui décidera *in fine* du projet retenu pour l'enfant, peut aboutir à un projet d'adoption, de parrainage, de placement auprès d'un tiers dans le cadre d'un accueil durable et bénévole ou encore d'un maintien de la prise en charge en cours (parfois dans l'attente de la résolution / évolution dans la situation de l'enfant).

En 2019, ce sont 11 enfants qui ont été accompagnés (9 Hauts-de-Seine, 2 Yvelines). Pour 6 d'entre eux, les

bilans sont arrivés à leur terme (4 Hauts-de-Seine et 2 Yvelines). 5 projets d'adoption ont été retenus par le Conseil de famille qui ont permis à ce jour à 3 enfants d'être adoptés, soit par leur famille d'accueil (une situation), soit par une autre famille (2 situations). Pour le quatrième projet d'adoption, la recherche de famille est en cours. Une orientation vers un parrainage est également retenue et devra pouvoir être mise en œuvre en 2020.

2. Agréments et adoptions

Un temps de présentation du contexte de l'adoption nationale et internationale est la première étape obligatoire pour tout candidat à l'agrément avant l'enregistrement de sa demande.

En 2019, le service a organisé 13 réunions d'information collectives (11 en 2018), en alternance à Nanterre et à Guyancourt ou Versailles, chacune ouverte aux Alto-Séquanais et aux Yvelinois, qui ont réuni 524 participants (-17 % par rapport à 2018), dont 303 Alto-Séquanais et 221 Yvelinois. À l'issue de ces réunions, 240 dossiers de demande d'agrément en vue d'une adoption ont été ouverts au service (137 par des Alto-Séquanais et 103 par des Yvelinois), en hausse de 18 % par rapport à 2018.

Au cours de l'année, 131 agréments en vue d'adoption ont été délivrés (en baisse de 17 %) dont 72 par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et 59 par le Président du Conseil départemental des Yvelines. Au 31 décembre 2019, le service comptait 686 candidats détenteurs d'un agrément valide, célibataires ou en couple (419 Alto-Séquanais et 267 Yvelinois), soit 9 % de moins qu'en 2018.

Au-delà des adoptions, le service instruit également les demandes d'évaluation sociale dans le cadre des projets de Kafala, mesure s'assimilant à une délégation d'autorité parentale dans les pays prohibant l'adoption (Algérie et Maroc pour les demandes enregistrées). En 2019, 59 évaluations ont été assurées (32 Hauts-de-Seine et 27 Yvelines). Les demandeurs prévoient de mettre en œuvre leur projet en Algérie pour 31 d'entre eux, au Maroc pour 22 et les autres n'avaient pas encore déterminé la suite de leur projet.

Concernant les candidats à l'adoption internationale, 43 d'entre eux ont été reçus par l'une des deux correspondantes départementales de l'Agence française de l'Adoption (AFA), dans le cadre de leur mission d'information et d'appui à la constitution des dossiers (31 Hauts-de-Seine et 12 Yvelines). 50 actualisations d'agrément ont été réalisées (26 pour les Hauts-de-Seine et 24 pour les Yvelines). Elles sont possibles durant les 5 ans de validité de l'agrément et peuvent concerner notamment l'âge de l'enfant souhaité, son origine, son état de santé.

En 2019, ce sont 41 enfants qui ont été confiés en vue de leur adoption (24 chez des parents des Hauts-de-Seine et 17 chez des parents des Yvelines), représentant une baisse importante de 38 % par rapport à 2018 :

- 23 enfants en provenance de l'étranger (13 Hauts-de-Seine et 10 Yvelines - dont 1 en provenance de Polynésie). À noter que si les adoptions internationales sont en baisse de 31 % par rapport à 2018 sur nos territoires, elles le sont également de 31 % au niveau national (421 arrivées d'enfants en 2019 contre 615 en 2018) ;
- 17 pupilles de l'État (-10 % par rapport à 2018), dont 10 Hauts-de-Seine et 7 Yvelines : 5 confiés à des familles des Hauts-de-Seine (dont 2 familles d'accueil), 11 à des familles des Yvelines (dont 1 famille d'accueil) et 1 à une famille d'un autre département ;
- par ailleurs, 1 enfant pupille d'un autre département a été confié à une famille alto-séquanaise.

3. Mission d'information et d'accompagnement des femmes accouchant dans le secret

Toute femme qui demande lors de son accouchement le secret de son identité peut bénéficier d'un accompagnement psychologique et social de la part du service. Cette mission est assurée par les correspondants départementaux du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP). Ce mandat a été confié aux référents socio-éducatifs du service.

En 2019, le service a été contacté par les maternités des Hauts-de-Seine et des Yvelines sur 22 situations d'accouchement dans le secret. Sur l'ensemble des deux départements, les correspondants départementaux

au sein du service ont réalisé 33 entretiens auprès de 23 mères de naissance et d'un couple. Au total, 21 enfants sont nés dans le cadre d'un accouchement dans le secret, hausse de 23 % par rapport à l'an passé (9 Hauts-de-Seine et 12 Yvelines) puis 15 ont été admis en qualité de pupille de l'État (14 en 2018).

En 2019, le service a poursuivi les rencontres dans les différentes maternités du territoire en vue de sensibiliser les équipes hospitalières sur la spécificité de l'accouchement dans le secret, mais également en vue de mettre en place des protocoles de travail communs, dans le respect du cadre réglementaire et des recommandations délivrées par le CNAOP.

4. Accès aux origines et mandats CNAOP

Les trois psychologues du service sont mis à disposition pour accompagner, si elles le souhaitent, les personnes qui ont été adoptées et viennent consulter leur dossier d'accès aux origines au département. Elles ont accompagné 5 personnes dans les Hauts-de-Seine en 2019.

Par ailleurs, le CNAOP mandate le département pour intervenir lorsqu'un enfant adopté demande à être mis en relation avec son ou ses parents de naissance et que le CNAOP a identifié le ou les parents. Un binôme composé d'un travailleur social et d'un psychologue intervient pour entrer en contact avec le ou les parent(s) de naissance et accompagner le demandeur, soit vers une mise en relation, soit vers un refus de son (ou ses) parent(s) de naissance de lever le secret de leur identité. Trois situations des Hauts-de-Seine ont été accompagnées en 2019.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur l'activité du service Adoption, rendez-vous sur le site internet de l'EPI - Rubrique Adoption www.epi78-92.fr/fr/ladoption

Sur les aides et services rendez-vous sur le site internet commun www.78-92.fr



C. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DE LA VOIRIE POURSUIT UNE ACTIVITÉ DENSE ET RÉALISE DE NOMBREUX INVESTISSEMENTS

À la différence de l'année 2018 marquée par de fortes intempéries qui avaient particulièrement mobilisé les équipes d'exploitation, l'année 2019 aura bénéficié de conditions météorologiques plus clémentes. Des sorties préventives (pré-salage) destinées à sécuriser le réseau ont néanmoins été conduites jusqu'à la fin de l'hiver. Quelques interventions curatives de déneigement ont été menées également au cours de l'hiver avec toutefois peu d'épisodes de grand froid, ce qui a permis d'épargner l'état structurel des chaussées.

Les actions d'urgences telles que les bouchages de nids-de-poule et interventions de réparation localisées ont été par conséquent de moindre importance et menées rapidement en début de printemps. À noter que des travaux de confortement sur certaines dégradations liées aux inondations de 2018 ont été parachevés à cette occasion. Dans l'objectif de poursuivre l'optimisation des équipes et moyens d'exploitation, le principe d'une coopération a été acté avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise dès la fin de l'année 2019. Des actions réciproques ont ainsi été définies en matière de viabilité hivernale (surveillance, salage, déneigement).

En matière d'exploitation, les équipes fortement mobilisées ont contribué à un calendrier événementiel relativement riche au cours de l'année 2019 : championnat



de France de cyclisme à Mantes-la-Jolie, Rock en Seine au Domaine national de Saint-Cloud, Paris-Nice à Saint Germain-en-Laye et le Tour de France à Rambouillet.

Les nouvelles infrastructures versées dans le patrimoine des deux départements ont également mobilisé les ressources du service :

- boulevard circulaire de La Défense : organisation de l'exploitation, suivi d'opérations de rénovation, accompagnement des maîtres d'ouvrages des opérations immobilières (immeuble Berkley, tours Sisters, tour Hekla, tour The Link, tour Saint-Gobain, tour City Défense, tour Alto, espaces publics de la Rose de Cherbourg) en lien avec Paris La Défense pour permettre de viabiliser les conditions d'interface avec le réseau routier ;
- doublement de la RD 30 à Plaisir ;
- mise en service de la voie nouvelle Sartrouville-Montesson sur une longueur de 5 km.

L'année 2019 aura été particulièrement favorable à la conduite de nombreuses opérations d'investissement sur le réseau routier et sur les ouvrages de chaque département.

Le service a également mené des actions en matière d'innovation dans le cadre des renouvellements de couche de chaussées :

- revêtement acoustique : RD 50 Boulogne-Billancourt, RD 181 Meudon ;
- revêtement acoustique à propriété drainante : RD 1 Triel-sur-Seine ;
- revêtement mixte enduit / enrobé coulé à froid : RD 988 Rochefort-en-Yvelines.

PERSPECTIVES 2020

L'année 2020 devra permettre de poursuivre le niveau d'investissement engagé en 2019, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Plusieurs opérations emblématiques seront poursuivies ou engagées :

- mise en service et raccordement de la **nouvelle bretelle de la RN 12 à la RD 912** à Houdan ;
- extension du **raccordement au SITER (Système intelligent de transport et d'exploitation de la route) du territoire Yvelines (RD 308 Sartrouville)** ;
- début des travaux d'**aménagement de la RD 30** à Poissy-Aigremont dans le cadre du Campus du Paris Saint-Germain ;
- poursuite de la **rénovation du pont de Sèvres** ;
- premières interventions sur la **rénovation du pont de Saint-Cloud** et sur la **réparation du pont de la 2^e Division Blindée** entre Sartrouville et Maisons-Laffitte (RD 308).

Les démarches de contractualisation et de coopération avec d'autres collectivités seront poursuivies en 2020.

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE RÉSEAU ROUTIER ET SUR LES OUVRAGES

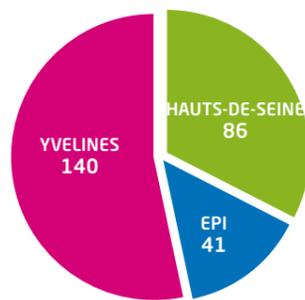
- Engagement des travaux de **rénovation du pont de Sèvres (RD 910)** franchissant la Seine vers Boulogne-Billancourt
- **Réparation du pont de fin d'Oise (RD 48)** entre Conflans-Sainte-Honorine et Andrésy
- Réalisation des travaux d'**aménagement d'une nouvelle bretelle de sortie** de la RN12 avec la RD 912 à Houdan
- Travaux de **confortement géotechnique** sur la RD 922 à Meulan-en-Yvelines
- Travaux de **piste cyclable** à Saint-Germain-en-Laye (RD 190) et Cernay-la-Ville (RD 24)
- Travaux de **sécurisation de la RD 154** à Villennes-sur-Seine-Orgeval, RD 119 à Thiverval Grignon, carrefour boulevard de la République (RD 50) à Boulogne-Billancourt, avenue de la Résistance (RD 75) au Plessis-Robinson, rue de Colombes (RD 106) à Courbevoie
- **Extension de SITER** : 14 caméras et 9 panneaux à message variable ont été installés sur le territoire du Département des Hauts-de-Seine
- Des **extensions de réseau ont été déployées** :
 - . avenue Georges Clémenceau (RD 913) à Nanterre ;
 - . sur la ligne du tramway T6 entre Châtillon et Clamart (amélioration des équipements) ;
 - . fin du raccordement de la ligne T1 sur Villeneuve-la-Garenne ;
- raccordement de deux nouveaux carrefours mis en service sur le boulevard Circulaire (RD 993).

D. LES RESSOURCES HUMAINES ET LES FINANCES 2019 DE L'EPI SONT MAÎTRISÉES

1. Les ressources humaines au 31 décembre 2019

L'effectif total s'élève à 267 agents en 2019.

| | ARCHÉOLOGIE | | ADOPTION | | VOIRIE | | TOTAL | |
|--------------------|-------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 |
| MAD YVELINES | 8 | 8 | 9 | 9 | 133 | 123 | 150 | 140 |
| MAD HAUTS-DE-SEINE | 0 | 0 | 12 | 12 | 69 | 74 | 81 | 86 |
| EPI | 7 | 7 | 2 | 2 | 29 | 32 | 38 | 41 |
| TOTAL | 15 | 15 | 23 | 23 | 231 | 229 | 269 | 267 |



2. Le budget 2019 de l'EPI 78-92

Le budget total 2019 de l'EPI s'élève à 14 121 031 €. La progression de l'activité de l'EPI s'est ainsi déroulée à budget constant.

Cette année encore, l'entretien et l'exploitation de la voirie représentent la principale dépense de l'EPI.

| | CD78 | | CD92 | | Total | |
|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 |
| Moyens généraux | 117 034 | 94 700 | 117 034 | 94 700 | 234 069 | 189 400 |
| Archéologie | 259 290 | 255 753 | 127 710 | 125 968 | 387 000 | 381 721 |
| Adoption | 37 821 | 66 520 | 56 732 | 99 780 | 94 553 | 166 300 |
| Voirie | 5 547 786 | 5 353 444 | 8 321 679 | 8 030 166 | 13 869 465 | 13 383 610 |
| Total | 5 961 932 | 5 770 417 | 8 623 155 | 8 350 614 | 14 585 087 | 14 121 031 |

II. Les structures interdépartementales : des acteurs majeurs du développement territorial

Les présidents des Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont décidé de doter l'EPI de plusieurs structures interdépartementales.

Certaines structures plutôt orientées vers l'activité économique, comme le Conseil de développement durable interdépartemental (C2DI), véritable outil de réflexion permettant à la dynamique interdépartementale de se nourrir d'un processus démocratique moderne reconnaissant et valorisant toutes les formes d'expertise qui peuvent émaner de la société civile ; ou CITALLIOS, aménageur à la fois puissant et de proximité, avec la mission d'aider les élus à concevoir les meilleures opérations, dans le respect des équilibres sociaux et urbains qu'ils promeuvent ; ou encore le GIP Activit'Y qui lutte contre l'exclusion et favorise l'insertion professionnelle ; enfin le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) qui financera des investissements sur les deux territoires.

D'autres structures interdépartementales favorisent l'innovation, comme Seine et Yvelines Numérique, le Campus de l'Innovation, le GIP BIODIF ou les partenariats conclus avec l'ESSEC. Les départements ont par ailleurs récemment rapproché leurs Agences départementales d'information sur le Logement (ADIL).

A. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTERDÉPARTEMENTAL (C2DI) SE TOURNE VERS LE NUMÉRIQUE ET LES JEUNES

Créé par le Département des Hauts-de-Seine en 2005, devenu interdépartemental par délibération de l'EPI le 23 mars 2016, le Conseil de développement durable interdépartemental (C2DI) est composé de 80 membres

représentant les territoires yvelinois et alto-séquanais – élus locaux, acteurs socio-professionnels, personnes qualifiées, partenaires institutionnels, acteurs économiques, représentants associatifs. Il est chargé d'émettre des avis et des propositions sur tout sujet dont le saisit le Président de l'EPI.

En avril 2018, le Président a saisi le C2DI de la question de l'accompagnement du territoire numérique tant dans ses potentialités que dans la gestion de ses contraintes. Le cycle de réflexions s'est déroulé en deux saisines consécutives :

- aménagement du territoire à l'ère du numérique, en 2018 ;
- attractivité et solidarités à l'ère du numérique, en 2019.

Le Conseil de développement durable interdépartemental a fait évoluer l'organisation de ses séances de travail pour intégrer des ateliers de réflexion collective. Il est allé encore plus loin cette année, en accueillant lors des ateliers du 15 octobre 2019 une classe volontaire de collégiens de Saint-Germain-en-Laye. Leur participation a été préparée en amont par leurs professeurs, qui les ont initiés aux méthodes de l'intelligence collective. Certains collégiens ont même été co-rapporteurs des ateliers le jour J.

Associer les collégiens, et plus particulièrement sur les sujets de la culture, du sport et du tourisme, a tout son sens. Les pratiques et usages ont en effet beaucoup changé d'une génération à l'autre, les jeunes ayant une certaine aisance à utiliser les smartphones et les réseaux sociaux. Mais ce changement générationnel

n'implique en rien un point de vue uniforme. Les collégiens présents ont, eux aussi, apporté leur diversité de points de vue, de propositions, d'attentes sur l'économie des services qui sont proposés, ou encore sur les pratiques culturelles. Les échanges ont été riches : nombre de leurs idées ont été intégrées dans les préconisations et pistes d'action. Ces jeunes, non seulement font partie des usagers des départements, mais vivront, adultes, dans le monde que nous bâtissons aujourd'hui. Ils ont toute leur place pour réfléchir dans le cadre du C2DI.

Sept chantiers et dix préconisations, communs à tous les thèmes de la saisine 2019 ont ainsi été identifiés.

7 CHANTIERS 10 PRÉCONISATIONS

1. L'inclusion numérique

- Construire un numérique pour tous
- Assurer des services hors numérique

2. Les données

- Développer des coopérations pour accéder aux données des acteurs privés et fiabiliser les données produites de façon collaborative
- Transformer les irritants du numérique en opportunités

3. La dimension environnementale

- Se mobiliser collectivement, toutes générations confondues, en faveur de l'écologie numérique.

4. La cohérence

- Assurer la durabilité des projets numériques départementaux ;
- Privilégier un numérique au service de l'humain.

5. La coopération

- Concilier leadership et coopérations équilibrées, que ce soit avec les autres acteurs publics ou avec les acteurs privés

6. L'innovation

- Orienter l'innovation vers les besoins réels

7. Les financements

- Explorer les potentiels des nouveaux modèles économiques, à l'aune des principes de service public



Clichy, Quartier du Bac Inédit, un dispositif totalement innovant : un téléphérique pour transporter des milliers de tonnes de terre excavées directement vers la Seine, des norias de camions évitées pour les riverains (80 camions par jour pendant 6 mois).

B. CITALLIOS : UN ACTEUR MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT MALGRÉ UNE BAISSE D'ACTIVITÉ

Dans un marché concurrentiel et peu dynamique, la SAEM CITALLIOS a continué, en 2019, à maintenir sa position en tant qu'acteur majeur de l'aménagement en Île-de-France. L'année 2019 a cependant été marquée par un ralentissement de l'activité, lié notamment à l'arrivée de l'échéance de plusieurs contrats d'aménagement et à un creux de développement et un affaiblissement des flux de consultations d'aménagement. Dans ce contexte,

CITALLIOS a augmenté son taux de transformation sur les offres formulées en réponse à consultation, toutes consultations confondues (concessions, AMO, études, ...), en le portant à 43 % contre 36 % en 2018 ; mais sur un mix de contrats de moindre volume / valeur unitaire. L'année 2019 se caractérise également par l'augmentation du capital de la SAEM : renouvelant leur confiance en CITALLIOS, les actionnaires ont



Asnières-sur-Seine
Agriculture urbaine sur les toits

souscrit à l'augmentation du capital social de CITALLIOS, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2019, le portant de 15 M€ à 24 M€.

En matière de gouvernance, l'exercice s'est donc caractérisé par une évolution de l'actionariat, avec une montée en puissance de l'EPI qui détient désormais 63 % du capital de la SAEM, contre 58 % précédemment. La direction générale de CITALLIOS a également été renouvelée avec l'arrivée à la Direction générale de M. Sissoko suite au départ de H. Gay fin 2018 et après un interim de 6 mois assuré par le directeur général délégué D.Talamoni. Sur ce plan, la société a également engagé en 2019 un processus de modernisation et d'adaptation pour tenir compte des évolutions technologiques, des engagements pris auprès de l'Agence Française Anticorruption et de la volonté de ses actionnaires et du directeur général d'inscrire la société dans des règles de « compliance » aux meilleurs standards du secteur immobilier en intégrant les spécificités du secteur public local ; ceci au travers d'un règlement intérieur du Conseil.

Activité 2019

La mise en œuvre du plan de développement a permis de conclure 24 nouveaux contrats, générant pour les années à venir 4,3 M€ de rémunérations. Les contrats obtenus sont les suivants :

| | |
|---------------------------|--|
| Aménagement | Sèvres : AMO centre-ville |
| | OP propres : Total à Clichy, Châtillon les Arues (portage) |
| Rénovation urbaine | La Celle Saint-Cloud : étude Beauregard |
| | Ecquevilly : commercialisation lot |
| | Noisy-le-Sec : étude opportunité |
| Construction | Villeneuve-la-Garenne : In'Li faisabilité projet |
| | 6 collèges Yvelines |
| Quartiers anciens | Puteaux : Logirep cession parcelle ; IDF : France Habitation AMO |
| Études | Orléans (concession), Nemours, Laon, Aulnay, Mantes-la-Jolie |
| | Prior (2), Houilles, Versailles racing club |



Suresnes, résidence Charleston
Contrat de promotion immobilière pour la restructuration exemplaire d'un îlot dégradé.

Très peu de consultations aménageur ont été publiées et ont abouti en 2019 : il s'agit essentiellement de celle de La Celle-Saint-Cloud, dont le Traité de concession ne sera signé qu'en 2020, pour générer ces recettes sur la fin de l'année.

Le portefeuille s'est comporté globalement conformément aux prévisions, mais marque une baisse relative par rapport à 2018, en particulier sur le renouvellement urbain faute de nouvelles opérations (Vague 2 ANRU, NPNRU, en phase préparatoire).

Les opérations de renouvellement urbain

Le secteur renouvellement urbain contribue à hauteur de 37 % du total des investissements, soit un montant global de 48 millions d'euros principalement sur trois projets qui concentrent des travaux et des acquisitions :

- le projet CARU à Clichy-la-Garenne, qui poursuit sa phase de travaux et d'acquisitions ;
- la poursuite de la phase acquisitions et travaux d'aménagement du quartier du bac à Clichy-la-Garenne ;
- la rénovation urbaine des Hauts d'Asnières avec l'achèvement de plusieurs programmes d'infrastructures.

Les opérations d'aménagement

Les opérations d'aménagement représentent 37 % des investissements, soit 48,8 millions d'euros.

- le projet d'aménagement de la ZAC du Parc d'Affaires / Seine Ouest à Asnières-sur-Seine, qui poursuit le rythme soutenu des acquisitions foncières et travaux d'aménagement ;
- l'opération ZAC Louvois à Vélizy-Villacoublay qui a poursuivi des travaux d'aménagement d'espaces publics.

Les opérations de construction

Le secteur construction représente 26 % du total des investissements soit 33,8 millions d'euros. Les opérations qui représentent une part significative des investissements sont :

- la réalisation des équipements publics de la ZAC Louvois à Vélizy-Villacoublay ;
- la construction du groupe scolaire à Montigny-lès-Cormeilles ;
- la restructuration du service de restauration des lycées G. Bachelard et L. Lumière à Chelles.

Une raison d'être et une feuille de route « CAP 2023 » pour CITALLIOS

L'arrivée du nouveau directeur général de CITALLIOS, Maurice SISSOKO, a donné lieu au lancement d'une forte mobilisation des équipes autour de la transcription du plan à moyen terme en une feuille de route priorisée, « CAP 2023 », et portée par toute l'organisation. Elle se fonde sur une « raison d'être », définie là encore en

Imaginer et construire un cadre de vie humain, sobre, durable, en rassemblant les contributions nécessaires à la transformation des villes et des territoires avec tous et pour tous.

Telle est notre « raison d'être »

mobilisant tous les collaborateurs ainsi que les administrateurs, et qui sera inscrite en 2020 aux statuts de l'entreprise :

Imaginer et construire un cadre de vie humain, sobre, durable, en rassemblant les contributions nécessaires à la transformation des villes et des territoires avec tous et pour tous.

Telle est notre « raison d'être »

La raison d'être pose les bases d'une ambition de performance qui doit pouvoir être évaluée selon plusieurs dimensions, correspondant aux différentes parties prenantes de CITALLIOS :

- économique et financière ;
- environnementale ;
- en matière de satisfaction clients ;
- en matière sociétale (impact humain, éthique et conformité).

La feuille de route se compose de 4 axes majeurs, 12 chantiers portés par les directeurs, et d'une quarantaine de projets portés par les collaborateurs dans un plan d'ensemble. Elle implique également une nouvelle organisation, allégée au niveau direction, et plus efficiente dans ses modes de faire opérationnels. Était notamment prévue dans la nouvelle organisation une emphase particulière sur le renforcement des compétences de gestion, de développement, et de RSE de CITALLIOS en tant qu'aménageur et en tant qu'entreprise. Une action sur les processus et également prioritaire, avec un objectif d'optimisation des pratiques.

Lancement d'une filiale de co-promotion : CITALLIOS PROMOTION

Le principe de la création d'une filiale de promotion par CITALLIOS a été validé lors du CA du 5 décembre 2019. CITALLIOS a vu son activité d'aménagement fortement perturbée par plusieurs facteurs : création de SPL intervenant en « quasi régie », arrivée de promoteurs sur le marché de l'aménagement, émergence de nouveaux modes de consultations - d'appels à manifestation d'intérêt - défavorables au rôle d'aménageur... Le contexte de marché en pleine évolution conduit au fait qu'*in fine*, les profits des opérations de promotion se trouvent localisés dans des entreprises du secteur privé alors que les difficultés des opérations d'aménagement, notamment celles les moins rentables, sont ainsi mutualisées au sein de la sphère publique.

Cet état de fait conduit directement à amenuiser la capacité de CITALLIOS à mobiliser ses moyens dans des opérations qui sont dans son cœur de cible, au service d'une vision consolidée et globale de la ville, à savoir : l'aménagement, le renouvellement urbain - qu'il porte sur du patrimoine public ou privé -, les interventions sur les sujets « cœur de ville » / habitat dégradé et les prestations d'AMO publique.

La Celle-Saint-Cloud : concession gagnée en 2019, à signer en 2020





Asnières-sur-Seine, Arena Teddy Riner

Le développement de l'activité de promotion immobilière vise à aligner les intérêts entre les différentes parties prenantes à l'opération d'aménagement (ville ou ETP, aménageur, promoteur) :

1. imposer de fait une plus grande transparence des informations entre aménageur et promoteur, au bénéfice d'une plus grande lisibilité et stabilité des équilibres économiques des opérations ;
2. mieux contrôler la qualité des logements / bureaux produits sur les opérations d'aménagement conduites par CITALLIOS SEM ;
3. contrôler les prix de sortie (cas d'accession à prix maîtrisés) ;
4. sécuriser les opérateurs en secteurs détendus (dé-risquer les opérations) ;
5. capter une partie de la valeur générée par la promotion pour appuyer le cœur de métier qu'est l'aménagement.

Le principe d'une SAS « de tête » a ainsi été retenu (CITALLIOS PROMOTION), qui prendra des participations, toujours minoritaires, dans des sociétés immobilières (sociétés ad hoc, la plupart du temps des SCCV) en partenariat avec des co-promoteurs sur les opérations de la SEM. La SAS sera une filiale (sous forme de société par actions simplifiée) à 100 % de CITALLIOS, associé unique.

Les conditions d'intervention de CITALLIOS PROMOTION ont été précisément cadrées dans une doctrine définissant le type d'opération concernée, les modalités de prise de participation et de risque de la SAS selon les typologies possibles, le cadre financier de mobilisation de fonds propres et de financement, enfin les seuils d'engagement.

Chiffres clés 2019

Pour l'année 2019 et après retraitement lié aux transferts de charges et aux reprises de provision et produits divers, les produits d'exploitation relatifs à l'activité de la Société s'élèvent à 9 280 k€.

Pour mémoire, les rémunérations des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain, socles de l'activité de CITALLIOS, sont calculées d'après les modalités définies dans les contrats à savoir :

- un forfait annuel ;
- et/ou un pourcentage sur les dépenses et/ou un pourcentage sur les recettes.

C'est cette partie variable qui, à l'approche des élections et/ou dans des circonstances autres de ralentissement d'activité, sont immédiatement impactées : les « faits

générateurs » qui les déclenchent (actes de cession/acquisition, déclenchement de travaux...) subissent des reports.

Face à cela, en matière de charges, une optimisation systématique a été recherchée sur l'ensemble des postes : les charges de personnel (hors éléments non récurrents) sont en baisse de 9,4 % par rapport à 2018, une rationalisation des frais généraux est menée (-8,5 %), les actions de communication sont mesurées (-30%).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 11 238 k€, en baisse de 7,8% par rapport à 2018, traduisant la volonté de CITALLIOS d'ajuster le niveau de ses charges à son volume d'activité.

Le résultat dégagé par l'exploitation courante est négatif de 1,8 M€. À ce déficit s'ajoutent des provisions, exceptionnelles, portant sur des risques d'opérations et risques RH : elles visent, d'une part, à prendre des mesures de précaution par rapport à des risques de pertes futures sur opérations, d'autre part, à anticiper des risques RH suite à la réorganisation. Cette dotation aux provisions pour risques et charges permet en particulier de couvrir les risques financiers sur certaines opérations d'aménagement identifiés pour la première fois suite à la revue du portefeuille et à la mise en évidence de risques ; elle a été quantifiée par un Audit de Mazars. Le résultat net au titre de l'exercice 2019 est dès lors une perte s'élevant à 6 376 k€. Cette perte d'un niveau exceptionnel comprend la dotation aux provisions pour risques et charges, non récurrente, d'un montant de 4 603 k€.

C. ACTIVITY' YVELINES ET HAUTS-DE-SEINE : L'UNION DES MOYENS POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI

Suite à l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au Groupement d'intérêt public ActivityY' initié le 20 avril 2015 par le Département des Yvelines, les deux départements ont créé en octobre 2019, l'agence d'insertion ActivityY' Yvelines & Hauts-de-Seine, qui

déploie sur l'ouest francilien une politique novatrice et partenariale de lutte contre l'exclusion professionnelle et d'accès à l'emploi.

ActivityY' Yvelines & Hauts-de-Seine, établissement interdépartemental unique en son genre, est un groupement d'intérêt public composé de 8 membres : le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine, la Préfecture des Yvelines, Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, la Communauté d'agglomération Saint Quentin-en-Yvelines, la Fédération régionale des Travaux publics.

L'emploi au cœur de la cohésion territoriale

- ActivityY' a créé une mobilisation sans précédent. L'agence coordonne l'ensemble des acteurs de l'insertion, de la formation, de l'emploi et les entreprises pour initier et industrialiser des solutions innovantes de remise en activité professionnelle sur le territoire.
- Suivant une logique « gagnant-gagnant », la formation et l'accompagnement des publics éloignés du marché du travail sont conçus comme une réponse aux besoins de main d'œuvre des entreprises yvelinoises et alto-séquanaises.

Le triptyque accompagnement, formation, emploi

La politique d'insertion d'ActivityY' a vocation à :

- rendre employables les publics en difficulté (bénéficiaires du RSA, jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, résidents des quartiers prioritaires) par de l'accompagnement intensif et par la levée simultanée de l'ensemble des freins périphériques à l'emploi : garde d'enfant, mobilité, coaching, remise à niveau numérique et dans les savoirs de base ;
- créer un territoire de compétences 78-92 : favoriser la découverte des métiers dans les filières en tension (services aux entreprises, BTP/construction, hôtellerie-restauration, espaces verts) ; construire une offre de formation qualifiante et professionnalisante adaptée aux besoins des publics et des entreprises qui recrutent, rapprochant ainsi les compétences des emplois recherchés ;
- développer un lien de confiance fort avec les partenaires économiques et les entreprises des deux territoires en ciblant les secteurs porteurs d'emploi et non délocalisables, tels que le tourisme, le BTP, l'hôtellerie/restauration, les services à personne.

Le club des entreprises de l'économie sociale et solidaire Busin'ESS, la plateforme Job 78/92 (cf. partie III. A. 3.) et l'équipe entreprise de l'agence d'insertion sont les trois outils concrets qui permettent de répondre aux besoins locaux de recrutement et de développer des modèles économiques inclusifs.

D. LE FONDS DE SOLIDARITÉ INTERDÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FS2I)

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont également participé en 2019 à la création du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I).

Doté d'un budget annuel de 150 M€ dès 2019, le FS2I est administré par un conseil restreint, composé des sept présidents des départements franciliens. Les investissements du fonds sont consacrés à des sujets qui représentent des enjeux communs en termes d'attractivité et de service public. Il s'agit, par exemple, d'améliorer les déplacements franciliens, de renforcer les moyens de la rénovation urbaine des quartiers les plus délaissés, de garantir la bonne réussite des JO de 2024, ou encore de proposer sur l'ensemble du territoire un dispositif de prise en charge coordonnée de l'autisme, sans multiplier par sept les investissements. Principaux contributeurs, les Hauts-de-Seine ont financé en 2019 le FS2I à hauteur de 62 M€ sur un total de 150 M€, soit 41 % et les Yvelines à hauteur de 27 M€, soit 18 %.

PERSPECTIVES 2020

En 2020, cet outil de développement et de solidarité, à la fois puissant par ses moyens et inédit par sa forme, va permettre de contribuer au financement de nombreux projets franciliens majeurs, à hauteur de 150 M€.

Parmi ces projets, on peut citer la plateforme interdépartementale d'établissements et services pour personnes en situation de handicap psychique ou atteintes d'autisme, ainsi que l'aménagement et la requalification de la route départementale dite « voie royale » de Sèvres à Viroflay.

E. SEINE ET YVELINES NUMÉRIQUE : UN OPÉRATEUR DE PREMIER PLAN DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

Créé en 2016, Yvelines Numériques, syndicat mixte d'aménagement numérique du territoire, a pour mission de développer et piloter de nouveaux services numériques innovants et mutualisés à l'échelle du territoire. À cet effet, il met à la disposition des communes, intercommunalités et établissements publics des solutions pour l'aménagement numérique du territoire, le numérique éducatif, la vidéo-protection et les télécoms.

Le 17 décembre 2019, Yvelines Numériques est devenu Seine et Yvelines Numérique suite à l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine. Seine et Yvelines Numérique est ainsi le premier opérateur interdépartemental à la disposition des collectivités dans le domaine du numérique.

Agrandi, le périmètre d'intervention de Seine et Yvelines Numérique est source de multiples bénéfices pour le nouveau territoire :

- les activités de Seine et Yvelines Numérique seront, en tout ou partie, mises à la disposition des collectivités ou des établissements membres des deux départements ;
- les besoins numériques du territoire pourront être totalement couverts, notamment le numérique éducatif : les collégiens des deux départements bénéficieront des mêmes services, facilitant les projets éducatifs menés conjointement ;
- avec une vision commune en matière de « citoyenneté numérique », les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine seront plus influents pour mettre en place une politique innovante et des outils pertinents ;
- les études, les solutions et l'expertise nécessaires à la conduite des projets numériques des deux départements - aménagement numérique du territoire, numérique éducatif, vidéo protection et centrale d'achat - pourront être mutualisées, permettant ainsi de générer des économies d'échelle.

La centrale d'achat, créée en janvier 2018, est totalement opérationnelle depuis maintenant plus d'un an et poursuit sa montée en charge. Outre les prestations de conseil, elle propose une offre en matière d'équipements. Elle sert déjà une quarantaine de collectivités et a réalisé 12 millions d'euros d'achats en 2019 avec plus de 20 marchés différents, qu'il s'agisse de numérique éducatif, d'ordinateurs, de tableaux interactifs, de vidéo-protection ou encore de caméras. Cette adhésion permet d'accen-



Seine et Yvelines
Numérique
L'innovation au service de tous

tuer les initiatives lancées par les deux départements en matière de numérique éducatif et d'accroître les capacités d'investissement. À titre illustratif, cinq projets sont proposés aux collèges des deux départements et visent à faire travailler les collégiens sur une problématique transversale permettant de développer les compétences du XXI^e siècle et favoriser l'inclusion scolaire via les apprentissages et le numérique :

- Robotyc, conçu en partenariat avec la Délégation académique au numérique éducatif : ce projet permet depuis 2016 aux collégiens de 3^e, notamment scolarisés en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) et Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), d'explorer la programmation, le codage, les sciences en travaillant ensemble autour d'un projet.

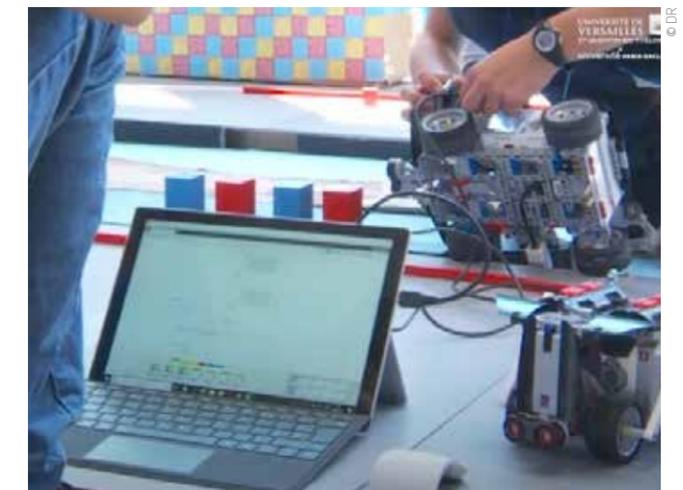
Pour cette 5^e édition, le thème est « Le robot écolo : trieur de déchets ». *Sur les chemins de l'école* propose aux collégiens allophones de travailler tout au long de l'année scolaire sur la rédaction d'un journal numérique respectant un cahier des charges précis. Ce programme, également conçu en partenariat avec la délégation académique au numérique éducatif, permet de faciliter l'apprentissage du français autour des particularités de la scolarité dans leur pays d'origine et en France ;

- Défi'Bot offre la possibilité aux collégiens de faire de la programmation robotique ;
- Imagine ton collège : ce projet consiste à imaginer l'aménagement d'un ou deux espaces du collège autour de la conception et modélisation 3D (virtuelle) puis la réalisation d'une maquette de l'espace à l'échelle en intégrant des éléments d'impression 3D ;
- et enfin la mise à disposition, via l'Environnement numérique de travail, outil commun aux établissements, familles et collégiens des deux départements, de trois services numériques : Enseigno (soutien scolaire en ligne),

Playbac (presse numérique quotidienne) et Madmagz (outil en ligne de création de journaux et magazines).

Le 25 novembre 2019, Seine et Yvelines Numérique et ROG (Republic of Gamers), l'équipe professionnelle e-Sport des Yvelines, ont organisé un évènement éducatif, pédagogique et ludique sur le thème du e-Sport. Cette journée a permis à 90 collégiens des Yvelines et des Hauts-de-Seine d'échanger avec les joueurs de l'équipe yvelinoise, ainsi que des start-up spécialisées dans le design et les scénarii de jeux vidéo, et une école d'ingénieurs qui forment à la conception de consoles ou d'ordinateurs et à l'encodage de jeux.

L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au syndicat mixte ouvert permet également de renforcer la pertinence de nouveaux projets « SmartCity » communs, thématique sur laquelle les deux départements souhaitent pouvoir proposer des solutions en matière de patrimoine, d'environnement ou encore de mobilité.



Finale du concours départemental «Robotyc» à l'IUT de Mantes en Yvelines, juin 2019

F. LE CAMPUS DE L'INNOVATION : UN ESPACE D'ÉCHANGES PLURI-DISCIPLINAIRE

Le Campus de l'Innovation est un lieu d'innovation et d'exploration des futurs. Son identité hybride, entre incubateur, site de formation et espace de conférences, lui confère une position unique dans le paysage francilien. Lieu interdisciplinaire par excellence, le Campus permet à tous les acteurs susceptibles de participer à la construction du monde de demain, en France et à l'étranger, d'échanger, d'expérimenter et d'envisager ensemble des solutions face aux grands enjeux de demain. Il s'agit, au cœur de la Vallée de la Seine, de mettre l'innovation au service de tous.

La vocation de ce lieu unique est à la fois de décloisonner l'innovation et de relier ceux qui construisent l'avenir aux territoires, en prenant appui sur le terrain, les usagers et plus largement la population, pour toujours interroger la dimension sociale de la technologie et concevoir ensemble le futur dans lequel nous souhaitons vivre.

G. LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC BIODIF : L'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE

Le Groupement d'intérêt public BIODIF a été créé par arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 avec pour membres fondateurs les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ainsi que :

- le collège des collectivités : Grand Paris Seine & Oise, l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval (extension en cours), les communautés d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc, l'Établissement public d'aménagement Paris Saclay, et le Territoire Boucle nord de Seine (92) ;
- le collège des associations et entreprises : Lafarge granulats Vallée de Seine, l'Association des Naturalistes yvelinois (extension en cours), CITALLIOS et Suez.

BIODIF accompagne les collectivités, maîtres d'ouvrage publics ou privés, dans l'anticipation des enjeux environnementaux et paysagers de leurs projets d'aménagement pour éviter, réduire et, si besoin, compenser les impacts environnementaux, à différentes étapes du projet :

- dès la planification (Plan local d'urbanisme intercommunal), pour maîtriser l'empreinte écologique des projets de manière à éviter les impacts environnementaux ;
- à la réalisation des projets ;
- en accompagnement « amont » des projets, pour réduire les impacts ;
- et enfin, par la prise en charge des mesures compensatoires des impacts résiduels, qui doivent être anticipées très tôt, sur des sites naturels sélectionnés par BIODIF pour conforter la trame verte et bleue du territoire impacté.

BIODIF propose un service complet en réalisant les aménagements de restauration écologique du site, en prenant en charge les mesures de compensation, ainsi que la gestion écologique sur la durée de 30 années demandée par les services de l'État.

L'activité de BIODIF a connu une croissance rapide en 2019, avec :

- plus de 10 nouvelles sollicitations ;
- 14 maîtres d'ouvrages pour lesquels BIODIF travaille : Départements des Yvelines et Hauts-de-Seine, Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), Versailles Grand Parc, Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS), SNCF, Paris-Saint-Germain (PSG), CITALLIOS, Bouygues Immobilier...
- 20 opérations : routes départementales n° 307 et 154, pont d'Achères, tram 10 (92), campus du PSG, École, ZAC Satory ouest et ZAC Corbeville (à Orsay pour l'EPAPS), ZAC de la Remise à Montigny, ZAC des Fontaines à Mézières, Épreuve olympique de VTT - colline d'Élancourt, ferme solaire à Triel... ;
- 180 ha de sites naturels de compensation identifiés ou en recherche, dont 26 hectares aménagés sur 3 sites, et une dizaine de sites à restaurer fin 2020 pour environ 30 ha.

La recherche de foncier naturel pour la compensation est un défi permanent. Six millions d'euros HT d'engagements financiers sont programmés sur 30 ans.

À l'occasion des projets, BIODIF propose des analyses territoriales pour restaurer les continuités écologiques sur des ensembles cohérents : boucle de Chanteloup, continuités 78/92, coteaux calcaires de la vallée de la Mauldre (de Grignon à Maule), vallée de la Bièvre...



Le CNIT, lieu d'implantation de l'ESSEC

H. LES PARTENARIATS AVEC L'ESSEC

Les départements ont souhaité nouer des relations étroites avec l'ESSEC, école française d'excellence, pour bénéficier des compétences des étudiants et offrir aux managers des parcours de formation innovants.

Convention de partenariat 2018-2021 entre le Département des Yvelines et l'ESSEC

Les étudiants de l'ESSEC, grande école supérieure de commerce et de management internationalement reconnue, sont appelés à occuper des fonctions clefs dans les entreprises mais aussi dans les collectivités locales et dans l'ensemble des missions de développement économique territorial. Ils abordent ainsi les enjeux spécifiques et complexes de la gestion et du développement des territoires urbains. L'ESSEC a implanté son campus de formation continue à La Défense dans les Hauts-de-Seine et de nombreux élèves sont aujourd'hui des cadres impliqués à tous les niveaux des projets d'aménagement des territoires dans les Yvelines.

Une première étude a été réalisée dans le cadre de l'année scolaire 2018-2019 sur la caractérisation des bassins de vie communs aux Yvelines et aux Hauts-de-Seine. Elle permettra de mieux connaître le fonctionnement socio-économique du territoire interdépartemental, de mettre en lumière et de caractériser l'existence d'espaces de déplacements et de consommation communs aux deux départements. Cette étude permettra aux départements de déployer des dispositifs adaptés à la fois aux territoires et à la population interdépartementale.

Participation à la chaire de l'Innovation Managériale et de l'Excellence « IMEO » de l'ESSEC

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont aussi lancé fin 2019 un partenariat avec l'ESSEC, sous la forme d'une participation à la Chaire de l'IMEO.

En effet, afin de développer une culture managériale commune, les deux départements soutiennent la chaire de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) dédiée à « l'innovation managériale et à l'excellence opérationnelle » (chaire IMEO) pour une durée de trois ans.

Ce partenariat permet notamment de proposer aux managers un certain nombre d'outils :

- des événements thématiques ;
- des MOOCs sur le management et le changement ;
- ainsi qu'une formation certifiante C2C (Certification de Compétences en Conduite du Changement) pour un certain nombre d'entre eux.

I. LES AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) 78/92

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) exerce une mission d'information à destination de tous les publics (particuliers, professionnels, élus et acteurs de l'habitat). Elle apporte gratuitement des conseils juridiques, financiers et/ou fiscaux en matière de logement. Sous l'impulsion des deux départements, les ADIL des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont engagé en 2019 une démarche de rapprochement. Le directeur de l'ADIL 92 apporte une assistance à l'ADIL 78 depuis le 1^{er} novembre 2019. Il assure le pilotage des deux ADIL, organise leur fonctionnement et le service rendu de manière plus rationnelle et complémentaire. Les deux ADIL vont poursuivre leurs activités et plus particulièrement leur rôle d'information gratuite auprès du grand public et des professionnels sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux portant sur le logement et l'urbanisme et notamment les dispositifs mis en place par les départements.

J. LES AUTRES ACTIONS INTERDÉPARTEMENTALES EN DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

En 2019, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont initié ou poursuivi plusieurs actions communes afin de promouvoir l'attractivité économique et la qualité de vie de leurs territoires.

1. Les actions tournées vers le développement rural, le développement économique et immobilier

Le Salon de l'Agriculture

Pour la 2^e année consécutive, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont participé ensemble au Salon international de l'Agriculture (Paris, du 23 février au 3 mars 2019), afin de promouvoir sur un stand commun leurs territoires. L'ouest francilien se distingue

par des atouts spécifiques à chaque département et une forte complémentarité. L'agriculture fait partie intégrante du développement et de l'attractivité de l'ouest francilien. Moteur économique de l'Île-de-France où vivent 3 millions d'habitants, soit un quart de la population francilienne, ce vaste territoire de près de 2 500 km² concentre à la fois des zones urbaines denses et des espaces naturels et agricoles. Ces derniers sont garants de l'équilibre indispensable au maintien d'une qualité de vie et d'une agriculture dynamique, vivante, qui doit pouvoir répondre aux besoins de ce grand bassin de vie. Cette alliance se traduit par de fortes complémentarités.

Les Yvelines sont le 2^e territoire agricole d'Île-de-France avec 950 exploitations représentant plus de 2 000 emplois dans le secteur. Les Hauts-de-Seine accueillent de grandes entreprises de transformation et de distribution. L'industrie agro-alimentaire représente plus de 16 000 emplois pour les deux départements.

Les Yvelines et les Hauts-de-Seine se sont également engagés dans des projets de coopération internationale qui vont dans le sens d'une agriculture innovante et de qualité en Arménie, Haïti et au Cambodge d'une part, au Togo, au Mali, au Sénégal et au Bénin d'autre part. Les départements démontrent ainsi qu'il est aujourd'hui possible de concilier développement urbain et développement économique agricole.

Le Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI)

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, avec CITALLIOS et l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval ont tenu un stand commun au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (Paris, du 11 au 13 décembre 2019). Une maquette numérique 3D de l'ouest francilien a présenté les atouts et points d'intérêt du territoire (dont les 6 sites hôtes des JO 2024) par thématique ainsi que 13 sites emblématiques modélisés en 3D.

Plusieurs grands projets ont été présentés aux visiteurs :

- le *cluster* des mobilités innovantes mobiLAB de Versailles-Satory, le Campus aux Mureaux, les offres immobilières et foncières de trois établissements publics de coopération intercommunale (Grand Paris Seine & Oise, Saint Germain Boucles de Seine et Rambouillet Territoires);

- le Musée du Grand Siècle, la Cité des métiers d'art et du design, Paris La Défense, RD 993 Lab, le port de Gennevilliers, le Domaine départemental de Sceaux, la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine, les Jeux Olympiques de Paris 2024. Pour la première fois, ce salon a aussi été l'occasion pour les départements de décerner à six collectivités de l'ouest francilien le Prix de l'innovation urbaine dans trois catégories :

- forme urbaine et architecturale :
- programmation :
- gouvernance.

Deux communes des Yvelines et quatre des Hauts-de-Seine ont été distinguées dans trois catégories :

- au titre des innovations architecturales, paysagères et environnementales, Clichy-la-Garenne mais aussi Puteaux pour la passerelle piétonne desservant depuis septembre l'île de Puteaux ;
- le prix de l'innovation collaborative a été décerné à Châtenay-Malabry pour son éco-quartier La Vallée, et à Saint-Quentin-en-Yvelines pour son plan autour du numérique scolaire qui prévoit de familiariser près de 30 000 élèves de 12 communes à l'utilisation des outils numériques ;
- dans la catégorie innovations urbaines programmatiques et fonctionnelles, ont été récompensées Courbevoie, pour sa future maison de jeunesse qui met l'accent sur l'exigence environnementale, ou encore Crespières dont le presbytère, au cœur du village, s'apprête à devenir un espace de *coworking*.

Le Marché International de l'Immobilier (MIPIM)

Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont invité les entreprises, les promoteurs et les investisseurs internationaux au Marché International des Professionnels de l'Immobilier sur le stand commun des départements de l'ouest francilien (Cannes, du 12 au 15 mars 2019). Le plus grand marché international des professionnels de l'immobilier, réunit les acteurs les plus influents de tous les secteurs de l'immobilier (bureaux, résidentiel, commerces, santé, sport, logistique, industriel, etc.) pour quatre jours de conférences et de *networking*, offrant un accès inégalé aux plus grands projets de développement immobiliers et aux sources de capitaux à l'international.

Les partenaires de l'ouest francilien ont proposé une offre de services de proximité et d'innovation. Leur objectif est de promouvoir les grands investissements

et projets d'équipement, l'attractivité économique, le bien-être et la qualité de vie de leurs territoires liés par la Seine.

2. Les actions tournées vers le numérique et l'innovation

Le portail commun www.78-92.fr



Le 27 novembre 2019, à l'occasion de semaine de l'innovation publique, Pierre Bédier et Patrick Devedjian ont présenté leur nouveau site dédié aux aides et services, www.78-92.fr à destination des usagers des deux territoires. Avec cette nouvelle plateforme, les départements ont à cœur d'accompagner ensemble leurs habitants de façon omni-canal et de renforcer la proximité entre les usagers et leurs institutions. Cette présentation a été l'occasion de rappeler que ce nouveau portail incarne l'esprit de la fusion soutenue par les deux départements. Ce portail permet en effet de retrouver, en un simple clic, une palette de services dédiés et personnalisés, classés par thématique. www.78-92.fr permet une navigation fluide, adaptée à tous les types de supports. Rapide et pratique, il tient compte de la localisation de l'utilisateur, de son statut (professionnel ou particulier), de sa situation ou encore de son profil. Chaque dispositif (près de 250 au total) est présenté de manière synthétique, avec des liens utiles pour en bénéficier. Les thématiques sont répertoriées en neuf grandes catégories correspondant aux principales missions des départements :

- mon département ;
- l'aide sociale ;
- l'autonomie ;
- le développement territorial et le cadre de vie ;
- l'éducation et la jeunesse ;
- l'emploi et l'insertion ;
- l'enfance et la famille ;
- les routes et les transports ;
- les sports, la culture et les loisirs.



Salon de l'immobilier d'entreprise, Paris décembre 2019

Des usagers des deux collectivités ont participé à l'élaboration de cette plateforme conçue dans une démarche de *design thinking*. Ils ont été consultés sur la conception et la dématérialisation des demandes d'agrément d'assistant maternel. Actuellement, les assistants maternels peuvent télécharger le formulaire CERFA de demande d'agrément en ligne mais doivent envoyer leur dossier complet par courrier. L'objectif des ateliers a donc été de réfléchir ensemble à simplifier la démarche et proposer la dématérialisation de bout en bout. Ce travail sera poursuivi et étendu à toutes les démarches. Ce site n'est qu'une première version et sera amené à être complété suivant les retours des utilisateurs.

Ce nouveau portail est aussi l'occasion de mettre un nouveau formulaire de contact à la disposition du

public : plus clair et plus efficace, il permet à chacun de contacter directement le service départemental compétent selon son besoin. Pour chaque demande, une première réponse est adressée sous 48h. Le site propose également une information complète sur les services interdépartementaux et la démarche de fusion engagée.

Le déploiement du moteur de recherche français Qwant

Lors d'une conférence de presse commune, les deux Présidents ont annoncé le choix du moteur de recherche français Qwant pour les 8 000 ordinateurs de leurs agents (5 000 postes dans le Département des Hauts-de-Seine et 3 000 dans le Département des Yvelines), depuis le 1^{er} février 2019. En effet, les deux départements sont soucieux de la protection des données des usagers et des agents, face à la recrudescence des attaques virtuelles et suite au renforcement du Règlement général sur la protection des données. L'ensemble des sites départementaux des deux collectivités est concerné, à l'exception des collègues, pour qui le logiciel Qwant school a été déployé. Qwant propose une offre éthique et sécurisée aux collectivités qui souhaitent s'engager sur la protection des données personnelles de leurs organisations et pour leurs administrés : environnement de recherche sécurisé, respect de la vie privée des utilisateurs, résultats neutres, pas de ciblage publicitaire, pas d'historique de recherches, les requêtes et les adresses IP sont chiffrées et les serveurs, sécurisés, sont situés en France.

La 1^{ère} édition des Journées de l'Innovation Collaborative

Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine encouragent depuis plusieurs années le développement des pratiques collaboratives innovantes sur leurs territoires, en organisant notamment des événements de sensibilisation auprès du grand public, des professionnels et des élus des deux territoires : covoiturage, partage de logements, location de voitures entre particuliers, achat de produits d'occasion...

Ces nouvelles pratiques permettent de réaliser des économies, de lutter contre le gaspillage et de favoriser les échanges de proximité. Mais elles sont également des leviers de solidarité, d'innovations et de créations d'emplois pour les territoires et leurs habitants.

Face à la baisse des dotations de l'État, les collectivités n'ont souvent pas d'autre choix que « de faire mieux avec moins » et de trouver des solutions innovantes et économiques pour continuer à assurer le maintien de services publics de qualité. Dans cet objectif, et dans le cadre de la stratégie d'innovation collaborative, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé un Curious Lab', véritable laboratoire d'intelligence collective, destiné à diffuser la pratique collaborative innovante sur l'ensemble du territoire et à générer les relations utiles à la construction et au développement de projets. Il s'agit ainsi de mettre en relation les communes des Yvelines et des Hauts-de-Seine ayant une problématique locale avec des étudiants des écoles supérieures du territoire porteurs d'idées originales et de créativité. L'objectif est d'intégrer la génération future dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des projets publics locaux. Cinq communes ont participé à cette première session du Curious Lab', à l'espace Alternatif de Paris La Défense (19 mars 2019) « Le Curious Lab' des défis communaux » : Sceaux, Colombes, Châtenay-Malabry, Puteaux et Poissy.

La Journée des Financements alternatifs

15 experts des financements alternatifs ont été réunis à Nanterre, le 3 décembre 2019, pour une journée afin de permettre :

- de rencontrer et échanger lors de *speed meetings* ;
- d'acquérir ou d'approfondir des connaissances lors de conférences et ateliers ;
- se *pitcher* devant les financeurs et les convaincre.

3. Les actions tournées vers l'environnement

Les Rendez-vous aux Jardins

Les deux départements organisent désormais en commun l'événement national Rendez-vous aux jardins créé depuis 2019. Plusieurs sites des deux territoires sont ainsi ouverts.

La Fête de la Nature

Les deux collectivités organisent désormais également ensemble la Fête de la Nature. Créé depuis 14 ans en France, cet événement organisé en mai, célèbre la nature partout en France. Des milliers de manifestations gratuites et ouvertes à tous sont organisées.

K. LES AUTRES ACTIONS INTERDÉPARTEMENTALES CULTURELLES

En 2019, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont mené plusieurs actions communes dans le domaine culturel et patrimonial.

1. La restauration des grilles et des groupes sculptés de l'Orangerie de Versailles

Dans le cadre de la politique interdépartementale en faveur de la culture et du patrimoine, les deux départements ont proposé à l'Établissement public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles de participer à la restauration des grilles et des groupes sculptés de l'Orangerie du Domaine qui sont actuellement dans un état de dégradation avancée à hauteur de 3 M€ chacun. Le programme de restauration de cet ensemble prévoit la restauration des parties endommagées des grilles, des serrureries et des ornements existants, le rétablissement des éléments manquants dont les frontons monumentaux aux armes de France, la peinture et la dorure à la feuille d'or de la ferronnerie et des différents ornements et la restauration des groupes sculptés et des pylônes de pierre complétant l'ensemble. La première phase de la restauration a commencé en décembre 2019 et se déroulera jusqu'en avril 2021. Une seconde phase se déroulera de septembre 2020 à décembre 2020.

2. L'exposition L'Archi\\Territoire - Hauts-de-Seine/Yvelines : regards croisés d'architecture

L'Archi\\Territoire (juin-décembre 2019) est le fruit d'un projet commun des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine : une exposition photo, gratuite en plein air, regroupant certains des plus beaux points de vue des deux territoires. Cette exposition interdépartementale de photographies en plein air a été visible au Domaine de Madame Élisabeth à Versailles ainsi qu'au Domaine départemental de Sceaux et au parc départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne/Gennevilliers. Réalisée par les photographes des deux départements, cette exposition a présenté 37 photographies grand format (120x180 cm). Les légendes qui accompagnent chaque photo ont permis à chacun une lecture claire et complète du contenu des images sous des angles différents. Elles ont contribué à enrichir les connaissances des uns et à répondre à la curiosité des autres.



© CD92/Willy Labbe

Journées de l'innovation collaborative, La Défense, mars 2019

III. De nombreuses mutualisations ont vu le jour en 2019, poursuivant ainsi l'objectif de fusion

A. LA CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR DES SOLIDARITÉS S'EST ACCÉLÉRÉE EN 2019

Compétence majeure des départements, les politiques publiques dans le champ des solidarités ont fait l'objet d'un travail commun des services pour s'accorder sur une vision partagée dans le cadre d'un Schéma interdépartemental de l'organisation sociale et médico-sociale, adopté le 28 septembre 2018.

Le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale est un instrument de politique sociale et un outil d'aide à la décision. À partir d'une analyse des besoins des usagers et d'une évaluation des ressources disponibles, il permet de programmer l'évolution des dispositifs existants et la création de structures et actions nouvelles mais aussi de définir des modalités de collaboration avec des secteurs d'intervention connexes ou complémentaires. Parmi les axes de ce Schéma, trois font d'ores et déjà l'objet d'actions ou de projets à l'échelle interdépartementale en ce qui concerne : la petite enfance, l'insertion, la santé. Dix-huit mois après le vote du Schéma interdépartemental, en septembre 2018 un dispositif d'évaluation permettra de réaliser un bilan à mi-parcours du Schéma, courant 2020.

1. La petite enfance

Les mutualisations dans le domaine de la petite enfance se sont poursuivies en 2019. Le service unifié des modes d'accueil de la petite enfance, créé en octobre 2017, a développé son activité, et des actions communes en matière de protection maternelle et infantile ont été menées.

Le Service unifié des modes d'accueil de la petite enfance

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la consolidation du rapprochement des services des deux départements et par la concrétisation de la plupart des actions figurant au Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale :

- la poursuite de l'élaboration des « référentiels métier agrément » à disposition des professionnels des équipes dédiées des deux départements, en charge de l'agrément et du contrôle des assistants maternels et des établissements d'accueil du jeune enfant. Les objectifs des référentiels sont la simplification et l'harmonisation des pratiques et procédures, la

sécurisation des actions (finalisation du référentiel Établissement d'accueil des jeunes enfants -EAJE-), consolidation du référentiel assistant maternel) ;

- la mise en œuvre du nouveau dispositif de formation obligatoire des assistants maternels, issue du décret n° 2018-903 du 23 octobre 2018, qui inclut une évaluation des acquis de la formation dont les modalités, voulues par les deux départements, renforcent la professionnalisation des assistants maternels (durée de formation obligatoire sensiblement supérieure aux minimas réglementaires, évaluation écrite et orale) ;

- la montée en puissance des actions de formation continue, facultative, à disposition des assistants maternels yvelinois et alto-séquanais dispensées par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) à partir de thématiques dont les besoins ont été identifiés comme prioritaires (l'enfant et les écrans, accompagner le développement psychomoteur de l'enfant, la prévention des accidents domestiques, la sexualité chez l'enfant de 0 à 6 ans, accueillir l'enfant différent, la période d'adaptation, la relation parent/employeur, les situations conflictuelles, l'alimentation de l'enfant de 0 à 3 ans, la mort inattendue du nourrisson) ;

- la création effective, dès début 2020, d'un portail « assistant maternel » dans les Hauts-de-Seine et le lancement du projet correspondant dans les Yvelines, permettant notamment aux assistants maternels des deux départements de télédéclarer en ligne un certain nombre d'informations à destination des services départementaux et de renforcer l'attractivité de leur métier (géolocalisation, horaires d'accueil et disponibilités, projet d'accueil) et aux parents de trouver l'assistant maternel répondant le mieux à la fois à leurs besoins et leurs aspirations.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La plateforme téléphonique interdépartementale ALLO PMI

Depuis 2018, le Département des Hauts-de-Seine se raccorde progressivement à la plateforme téléphonique mise en place par le Département des Yvelines en juin 2017 à Mantes-la-Jolie. La qualité de service s'apprécie au regard des appels décrochés. L'objectif communément admis est de 85 %. Il est intéressant de regarder la progression 2018 /2019 :

- les Hauts-de-Seine passent de 82 % à 83 % ;
- les Yvelines passent de 71 % à 84 %.

| PMI 78 | Appels reçus | Appels traités | Qualité de service |
|------------------|--------------|----------------|--------------------|
| Total | 48 173 | 39 865 | |
| Moyennemensuelle | 4 014 | 3 322 | 83 % |

| PMI - PF 92 | Appels reçus | Appels traités | Qualité de service |
|------------------|--------------|----------------|--------------------|
| Total | 40 321 | 33 969 | |
| Moyennemensuelle | 3 360 | 2 831 | 84 % |

La couverture totale actuelle est de 34 services.

| N° de territoire | Villesconcernées | Ordre de déploiement prévisionnel | Nombre de services (centres) | Déploiement réalisé le |
|------------------|--|-----------------------------------|------------------------------|------------------------|
| T6 | Meudon Clamart Malakoff Châtillon Montrouge Châtenay- Malabry Le Plessis- Robinson | 1 | 9 | 18/06/2018 |
| T3 | Levallois Neuilly Puteaux Clichy | 2 | 4 | 19/11/2018 |
| T4 | Nanterre Rueil- Malmaison Suresnes | 3 | 7 | 14/01/2019 |
| T1 | Gennevilliers Asnières | 4 | 7 | 18/03/2019 |
| T7 | Antony-Sceaux Bourg-la-Reine Bagneux Fontenay- aux-Roses | 5 | 7 | 22/07/2019 |

Total fin 2019 : 34 centres

Il reste à déployer sur la plateforme interdépartementale l'accueil téléphonique de 15 centres. Ce déploiement est prévu en mars 2020.

| N° de territoire | Villesconcernées | Ordre de déploiement prévisionnel | Nombre de services (centres) | Déploiement réalisé le |
|------------------|---|-----------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| T2 | Colombes Bois-Colombes La Garenne- Colombes Courbevoie | 6 | 7 | Prévisionnel : 02/03/2020 |
| T5 | Chaville Sèvres Boulogne- Billancourt Vanves Iss-les- Moulineaux Garches Saint-Cloud | 7 | 6 | Prévisionnel : 02/03/2020 |

À déployer en 2020 : 15 centres



2. Les actions de convergence des politiques d'insertion

La convergence des politiques d'insertion est une première étape dans la mise en place, au cours des trois prochaines années, d'une stratégie d'insertion visant à faire émerger un seul territoire de compétences qui reposera sur plusieurs piliers :

- desserrer à l'ouest le potentiel d'emploi en appuyant les recrutements dans les filières en développement : économie du dernier kilomètre, économie résidentielle, économie de partage et économie de service. L'axe Seine, notamment, qui concentre 50 % des bénéficiaires du RSA et où les taux de chômage en quartier prioritaire atteignent 24 %, offre un fort potentiel pour les métiers liés au fleuve ou au tourisme ;
- accompagner les 25 projets de rénovation urbaine dont l'ensemble des marchés comportent des clauses sociales avec 7 % d'heures d'insertion minimum ;
- créer un vivier de main d'œuvre avec les pôles de formation et d'insertion yvelinois et alto séquanais pour les filières en tension.

Les programmes départementaux d'insertion (PDI)

Une démarche de convergence des programmes départementaux d'insertion ainsi que des outils

FOCUS SUR LES MÉTIERS VISÉS

Métiers de l'aide à la personne et de l'aide à domicile : actions de formation et de mise en emploi avec les associations INVIE 78 et CAP92 et le Groupement d'employeurs pour la formation et la qualification (GEIQ INVIE)

Métiers du BTP : actions de découverte des métiers, formation et embauche avec la Fédération régionale des travaux publics et le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ BTP)

Métiers du ferroviaire

Métiers de la restauration : formations associées à de la remise à niveau en français avec l'association Prom'hôte Ifitel en Vallée de Seine

Métiers de la vente et du tertiaire : ouverture de deux plateformes de formation à Achères avec le GRETA

d'accompagnement des bénéficiaires du RSA initiée en 2018, a été poursuivie en 2019.

Les PDI des deux départements ont vocation à porter des actions communes qui permettront de :

- rendre plus employables les publics les plus éloignés de l'emploi et principalement les bénéficiaires du RSA et de les faire accéder à l'emploi de manière durable. Cette collaboration pourra s'appuyer sur une logique d'échanges de pratiques et de co-construction de nouvelles actions qui seront mises en œuvre sur les deux territoires respectifs des départements ;
- mettre en place une stratégie commune de développement des relations avec les partenaires économiques (notamment avec les chambres consulaires, les organismes patronaux, le secteur de l'économie sociale et solidaire) en ciblant les secteurs porteurs d'emploi et non délocalisables (tels que le tourisme, le BTP, l'hôtellerie/restauration, les services à la personne...). Dans ce cadre, faciliter le rapprochement offre/demande d'emploi grâce à la mutualisation des deux plateformes Job 92 et Job 78 à travers un outil numérique qui répond de manière très concrète aux besoins locaux en recrutement des employeurs et met en valeur les compétences et les aptitudes professionnelles des personnes en recherche d'emploi pour faciliter leur retour à l'emploi ;
- construire avec les partenaires respectifs des deux départements une offre de formation qualifiante et professionnalisante adaptée à la fois aux besoins des publics et aux entreprises qui recrutent, rapprochant ainsi les compétences des emplois recherchés ;
- renforcer l'accompagnement intensif des personnes en développant le partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre du dispositif « Accompagnement global », grâce à un pilotage commun, opérationnel et mesurable.

Les actions phares de ces PDI communs pour 2019 se sont illustrées avec la plateforme JOB 78 - JOB 92, l'École Française des Femmes ainsi que l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine à l'agence ActivityY'.

La plateforme JOB 78 - JOB 92

JOB78 et JOB92 sont deux sites emploi distincts, un par département pour plus de proximité, mutualisés sur une seule plateforme 100 % gratuite et simple d'utilisation, permettant la mise en relation des bénéficiaires du RSA avec les entreprises du territoire qui recrutent.

JOB78
JOB92

EN CHIFFRES

Près de 5 000 inscriptions de bénéficiaires du RSA

Plus de 300 recruteurs inscrits

Près de 1 000 offres d'emploi déposées

Près de 1 600 candidatures soumises

Plus de 1 500 prises de contact entre candidats et employeurs via la messagerie sécurisée

Près de 100 contrats signés

1 recrutement par semaine sur la plateforme.

Les objectifs sont les suivants :

- élargir l'offre de services en matière d'accompagnement au retour à l'emploi ;
- proposer aux employeurs et aux bénéficiaires du RSA une solution gratuite, rapide et simple d'utilisation ;
- augmenter les chances de trouver des profils et des offres d'emploi à proximité qui correspondent aux critères des employeurs et aux chercheurs d'emploi grâce à la géolocalisation ;
- faciliter les recrutements des entreprises grâce à une plateforme intelligente ;
- participer au développement économique du territoire.

L'École Française des Femmes : renforcement dans les Hauts-de-Seine et déploiement dans les Yvelines

Créée en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine, l'École Française des Femmes a pour objectif de promouvoir et faciliter l'intégration des femmes dans la société française en proposant un programme éducatif d'enseignement général, principalement axé sur le perfectionnement du français, l'insertion professionnelle, la culture française et les nouvelles technologies.

Aujourd'hui, l'Institut des Hauts-de-Seine compte sept Écoles Françaises des Femmes dont six écoles financées par le Département des Hauts-de-Seine à Châtenay-Malabry (2008), Gennevilliers (2012), Fontenay-aux-Roses (2015), Antony (2017), Clichy-la-Garenne (2017), Nanterre (2019) et une école financée par le Département des Yvelines à Mantes-la-Jolie (2018).

Le « Bus Santé Femmes »

Le bus «Santé Femmes» mis en place par l'Institut des Hauts-de-Seine, avec le soutien des Hauts-de-Seine et des Yvelines, a été inauguré le 26 novembre 2019.

Partant du constat que certaines femmes ne s'adressent pas aux structures d'accueil existantes, ce dispositif itinérant, unique en son genre, vient enrichir la palette d'actions sociales interdépartementales. Il va à la rencontre des femmes les plus vulnérables et leur offre une prise en charge globale tant dans le domaine de la santé que du soutien psychologique et de l'accès aux droits. En fonction des résultats de cette première expérience, une flotte de plusieurs bus pourrait se développer progressivement.



© CD92/Olivier Rarotte

Hormis son habillage rose et blanc, le « Bus Santé Femmes » a tout d'un bus RATP. De fait, il s'agit d'un ancien bus de la société de transport, partenaire du projet avec la Région Île-de-France, qui trouve là une seconde vie. L'intérieur aux allures de cocon est découpé en trois espaces : accueil et orientation, dépistage (auditif, visuel, diabète et cholestérol), entretien individuel. Sur des créneaux d'une demi-journée, les femmes sont reçues de façon anonyme et sans rendez-vous par une équipe pluridisciplinaire : infirmière, médecin, chargé de prévention, psychologue mais aussi officier de police et avocat pour l'accès aux droits.

Conduit par des chauffeurs femmes mis à disposition par la RATP, le « Bus Santé Femmes » dessert d'ores et déjà Clichy, Antony, Rambouillet et Conflans-Sainte-Honorine. En 2020, 72 interventions sont programmées dans 14 communes en zone dense comme en zone rurale. Ce bus circule ainsi sur l'ensemble du territoire yvelinois et alto-séquanais, chaque département ayant apporté une aide de 25 k€.





Projet de plateforme interdépartementale 78/92 d'hébergement et de services pour adultes handicapés des Mureaux

3. La santé

LE CALENDRIER 2019 DU PROJET

Le Département des Yvelines, le 21 mars 2019, s'est porté acquéreur auprès de l'EPFIF d'une parcelle d'une superficie totale de 61 109 m² (2,5 M€). Cet ensemble foncier sera ensuite mis à la disposition de la Fondation des Amis de l'Atelier par le biais d'un bail emphytéotique administratif pour une durée prévisionnelle de 29 ans et pour une redevance à l'euro symbolique.

Le 24 mai 2019, la commission permanente du Département des Yvelines a autorisé l'acquisition auprès du Centre hospitalier intercommunal Meulan-les-Mureaux, des voiries du site de Bécheville nécessaires à l'implantation de la plateforme, leur remise à niveau ainsi que la création de l'ensemble des réseaux nécessaires au fonctionnement de cette dernière (3,5 M€).

Le projet consiste ainsi à réaménager, sur un linéaire de 800 mètres environ, l'actuelle voie privée qui dessert le site afin d'autoriser le passage des bus, à mettre en conformité l'assainissement pluvial par infiltration, à aménager des places de stationnement bilatérales sur 300 mètres linéaires, ainsi que le parking à l'entrée du site, les trottoirs, et à refondre complètement l'éclairage public ainsi qu'à créer des d'arrêts de bus avec abris au plus proche du FAM.

Les travaux ont démarré en juin 2019 et l'ouverture est prévue fin 2020.

La plateforme d'établissements et services pour personnes en situation de handicap psychique ou atteintes d'autisme

350 adultes des deux départements sont accueillis dans des établissements spécialisés en Belgique. Le projet de plateforme consiste en la création de 158 places :

- un foyer d'accueil médicalisé (FAM), unique en France, qui accueillera aux Mureaux 66 adultes atteints d'autisme et 50 adultes présentant des troubles psychiques ;
- un service d'accompagnement de 42 places implanté sur 4 antennes (2 dans chaque département) dont les ouvertures sont effectives depuis le 3 décembre 2018. 2 pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), un dans chaque département, sont également ouverts depuis le 2 janvier 2019.

En clôture du salon E-Tonomy, rendez-vous annuel des solutions innovantes dédiées au handicap et aux personnes âgées au Campus des Mureaux, Pierre Bédier et Patrick Devedjian ont accueilli, le 10 octobre 2019, Sophie Cluzel, Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées pour lui présenter le futur Foyer d'accueil médicalisé interdépartemental. Ce projet est très attendu par les familles des Yvelines et



Bilans de santé au groupe scolaire Etienne-d'Orves à Suresnes, septembre 2019

des Hauts-de-Seine, qui aujourd'hui, n'ont d'autres solutions que de se tourner vers la Belgique. Le site de Bécheville est au coeur du pôle d'excellence qui se développe sur le sujet de l'autonomie avec des projets structurants d'innovation sociale et technologique qui impliquent des partenariats publics/privés.

Bilan de santé pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, une procédure de bilan en école maternelle a été consolidée par les deux départements de manière à garantir une mise en place et un suivi pour l'ensemble des enfants des départements et ainsi harmoniser les pratiques d'intervention des professionnels des services de Protection Maternelle et Infantile.

Le bilan de santé permet la surveillance de la croissance staturo-pondérale et du développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant. Lorsqu'un trouble est détecté, les parents sont informés et orientés vers un médecin ou un spécialiste, en lien avec le médecin de l'Éducation nationale. Les données recueillies sont ensuite enregistrées dans le logiciel Horus, dossier médical de l'enfant, ce qui permet un meilleur accompagnement et suivi des enfants.

PERSPECTIVES 2020

LA CRÉATION D'UN CENTRE DE PRISE EN CHARGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PSYCHO-TRAUMATISME CHEZ L'ENFANT

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, qui assurent les missions de prévention et de protection de l'enfance sur leur territoire, se sont engagés dans une démarche volontariste en vue de la création d'un centre de prise en charge du psycho-traumatisme chez l'enfant. Il est estimé pour les deux territoires qu'entre 1 et 1,5 % de la population des 0-21 ans pourrait être concernée, soit entre 11 700 et 12 900 enfants.

Les structures et dispositifs de prise en charge de ces psycho-traumatismes pour les enfants sont inexistantes sur les deux territoires départementaux et extrêmement rares sur le territoire national. Ainsi, le centre de prise en charge du psycho-traumatisme chez l'enfant viendrait-il pallier ces failles relevées localement mais aussi plus globalement sur l'ensemble du territoire français.

Ce centre aura vocation à :

- assurer un continuum dans le parcours de l'enfant victime de psycho-traumatisme à travers la détection, la prévention, l'évaluation, la prise en charge et le suivi de son parcours et du projet global de prise en charge ;
- articuler une offre brève de prise en charge de psycho-traumatisme, et la coordination de parcours plus longs avec les partenaires du territoire ;
- assurer la pluridisciplinarité et la coordination des prises en charge thérapeutiques, parathérapeutiques (notamment éducatives) et sociales ;
- assurer une mission de formation, de sensibilisation des professionnels et des familles, ainsi que de soutien à la recherche sur le psycho-traumatisme, et ce afin d'enrichir les pratiques de prise en charge au sein du centre, mais également au niveau des territoires interdépartementaux ;
- contribuer aux travaux de recherche au niveau national.

Le professeur Mario Speranza, pédopsychiatre, chef du service de psychiatrie infanto-juvénile du centre hospitalier de Versailles, est étroitement associé à ce projet. Ce centre, qui pourra s'appuyer sur une implantation physique à Versailles, sera le pivot d'un réseau de structures existantes ou futures, réparties sur le territoire interdépartemental voire au-delà. Un Groupement d'intérêt public entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et le Groupement hospitalier de territoire Yvelines sud va voir le jour très prochainement.

4. Les mutualisations dans le domaine de l'autonomie

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Suite aux réunions de la Conférence des financeurs des Yvelines et de celle des Hauts-de-Seine, un appel à projets interdépartemental 78-92 a été lancé du 1^{er} au 26 avril 2019 :

- l'appel à projets avait pour objet une pré-sélection de projets pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus ;
- les candidats dont les projets ont été sélectionnés ont bénéficié d'un accompagnement.

À l'issue de ce processus d'accompagnement, les candidats ont présenté leurs projets finalisés devant un jury composé principalement des membres des conférences des financeurs qui a déterminé le montant des financements accordés aux projets. Conformément au programme coordonné des deux Conférences des financeurs départementales, les thèmes prioritaires étaient les suivants :

- adaptation de l'habitat et aides techniques ;
- santé-nutrition ;
- bien être - lien social ;
- culture ;
- inclusion numérique.

Le salon E-Tonomy

Créé en 2017, le salon E-Tonomy est dédié à l'émergence de solutions nouvelles et d'initiatives innovantes afin de lutter contre la perte d'autonomie. Il se caractérise par un cycle de conférences, d'ateliers thématiques et la mise en valeur de projets conciliant les facteurs humains et technologiques. Chaque exposant présente ses solutions innovantes lors de démonstrations sur diverses thématiques, telles que la télémédecine, la domotique, le handisport.... Fort du succès du salon E-Tonomy sur les éditions précédentes, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont associés à l'organisation de cet événement d'envergure pour les années 2019 et 2020.

Les conférences des financeurs 78/92 de la prévention de la perte d'autonomie se mobilisent également pour ce salon et ont conjointement lancé un appel à projets. Certains lauréats ont été mis en avant lors du salon E-Tonomy après avoir été accompagnés de mai à septembre par le Social Lab d'INVIE, des professionnels du département formés au coaching (Lab 92) et les deux référents de prévention autonomie du Département des Yvelines. Les porteurs de projets ont présenté leur projet définitif (*pitch day*) lors du salon et se verront attribuer des financements par les conférences et d'éventuels financeurs privés.

Pour l'année 2019, le salon s'est déroulé en deux temps :

- les 9 et 10 octobre aux Mureaux : cycle de conférences, ateliers thématiques et exposants ;
- le 11 octobre à Nanterre : mise en valeur de projets retenus pour leur intérêt en matière de prévention de la perte d'autonomie, lors du *pitch-day*.



5. Les autres mutualisations dans le domaine des solidarités

L'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY), établissement de formation interdépartemental

L'Institut de formation sociale des Yvelines met en place des sessions de formations à destination des assistants maternels et familiaux et accueillants familiaux sur les deux départements. En 2019, 470 assistantes maternelles des Yvelines ont été formées, 260 des Hauts-de-Seine. Une diminution de la demande de 25 % a été constatée en 2019, due à la diminution des agréments pour les assistantes maternelles.

La formation des assistants familiaux

Dans le cadre de la loi Adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, les deux départements ont confié à l'IFSY la mise en place des sessions de formations obligatoires à destination des assistants familiaux agréés sur les deux départements. D'octobre à décembre 2019, 24 assistants familiaux ont pu bénéficier d'une formation initiale de 7 jours durant lesquels diverses thématiques ont été abordées : le cadre juridique de l'accueil familial, le processus du vieillissement, la relation d'accompagnement, l'hygiène alimentaire, la place de la personne accueillie dans la vie familiale, l'aide à l'autonomie, la gestion des conflits... Chaque année, les assistants familiaux pourront désormais bénéficier de 2 jours de formation continue.

La formation des accueillants familiaux

Les deux départements se sont engagés par une convention de coopération de 2019-2022 à confier à l'Institut de formation sociale des Yvelines la réalisation des formations initiales et continues des accueillants familiaux agréés sur les deux départements. D'octobre à décembre 2019, 22 accueillants familiaux ont pu bénéficier d'une formation initiale de 7 jours durant lesquels diverses thématiques ont été abordées : le cadre juridique de l'accueil familial, le processus du vieillissement, la relation d'accompagnement, l'hygiène alimentaire, la place de la personne accueillie dans la vie familiale, l'aide à l'autonomie, la gestion des conflits... Chaque année, les accueillants familiaux pourront désormais bénéficier de 2 jours de formation continue.

Un toit pour les mineurs isolés

Afin d'améliorer la mise à l'abri et le suivi des mineurs isolés non accompagnés et des jeunes majeurs dont il a la charge, le Département des Hauts-de-Seine a contractualisé le 21 janvier 2019 un partenariat avec le Lien Yvelinois, association spécialisée dans l'insertion par le logement, à laquelle le Département des Yvelines confie déjà 200 jeunes par an, pour permettre l'accueil de 150 jeunes alto-séquanais. Le Lien Yvelinois propose à ces jeunes de 15 à 21 ans un hébergement alternatif à l'hôtel, dans le parc HLM, ainsi qu'une prise en charge sur le plan éducatif, sanitaire, scolaire et social qui doit les mener à l'autonomie.

Chiffré à 4 M€ par an, ce partenariat s'inscrit dans le Schéma interdépartemental d'organisation des services médico-sociaux et complète les actions déjà mises en œuvre pour mettre à l'abri et évaluer la minorité et l'isolement de ces jeunes dont le nombre est en augmentation constante.

B. LE RAPPROCHEMENT DES SERVICES DES DEUX COLLECTIVITÉS S'EST INTENSIFIÉ EN 2019

L'année 2019 a été marquée par la montée en puissance du rapprochement des services des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Les directions de la Commande publique, ainsi que les directions de l'Éducation et des Bâtiments sont devenues des directions unifiées afin de permettre, par la mise en commun des compétences, des moyens humains et financiers des deux collectivités, d'améliorer notre qualité de service pour l'utilisateur au meilleur coût. Pour mener ces projets, l'ensemble des agents des directions concernées ont été sollicités et associés au projet.

1. La création de la direction de la Commande publique unifiée

Les fonctions achats ont constitué un premier vecteur de convergence des politiques publiques et des pratiques professionnelles des deux départements. En particulier, la mutualisation des achats par le recours à des groupements de commandes a marqué une première étape dans la massification et l'optimisation

des besoins des deux entités, tout en veillant à préserver leur proximité avec le tissu économique et la qualité des prestations reçues.

Désireuses de franchir une nouvelle étape dans leur rapprochement, les deux collectivités ont décidé de créer une direction unifiée de la Commande publique. Cette direction doit permettre la mise en œuvre d'une politique « achats » unifiée dans ses principes et déclinée selon les besoins opérationnels spécifiques à chacun de ses trois pouvoirs adjudicateurs (Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, EPI), poursuivant le triple objectif :

- d'atteindre une plus grande efficacité administrative ;
- de dégager des gains budgétaires en mutualisant les achats ;
- d'offrir une plus grande visibilité des achats pour les acteurs économiques.

Cette démarche s'attache à replacer l'achat public aussi bien comme un levier de pilotage et de modernisation des structures que comme un outil de maîtrise de la dépense. Les premiers rapprochements se sont opérés en 2019 avec la mise en place d'un management unifié, rassemblant un directeur mutualisé et deux

PREMIERS RÉSULTATS DES MARCHÉS PASSÉS EN GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE LES DEUX DÉPARTEMENTS

Les groupements de commandes démontrent un gain réalisé allant jusqu'à 49 % selon les marchés. Les consultations ayant généré les résultats les plus significatifs sont les suivantes :

- travaux d'entretien, de rénovation de la couche de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés. Le gain s'élève à 5,9 M€, ce qui représente une performance économique estimée à 45 % ;
- ouvrages d'art, portiques, potences et hauts mâts. Le gain s'élève à 204 k€, ce qui représente une performance économique estimée à 33 % ;
- marché portant sur les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des voies. Le gain s'élève à 392 k€, ce qui représente une performance économique estimée à 4,5 % ;
- acquisition de vêtements et chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle. Le gain s'élève à 159 k€, ce qui représente une performance économique estimée à 40 % ;

Un gain d'achat total d'environ 9,1 M€ sur un montant total de dépenses estimé à 36,4 M€ pour les nouveaux marchés. Cela signifie, qu'en l'absence de ces gains d'achat, le montant total de dépenses se serait élevé à 45,5 M€.

directeurs adjoints positionnés chacun sur l'un des deux sites de Nanterre et de Versailles. Sans modifier l'organisation et la dotation actuelles des services des deux collectivités, cette nouvelle organisation a permis :

- d'engager une harmonisation des processus de travail et un rapprochement des pratiques professionnelles ;
- d'élargir le champ des groupements de commandes ;
- de mener des réflexions approfondies sur la convergence des métiers.

La méthodologie a consisté à retravailler les processus et pratiques, en commun, afin de les faire converger et de les améliorer. Dans cette perspective, les agents des deux collectivités ont mené des groupes de travail sur l'ensemble des thématiques identifiées (convergence des processus et des contrats de service, convergence des nomenclatures et mutualisation des achats, convergence des profils acheteurs et des indicateurs de suivi, etc.), dans l'objectif de disposer de pratiques et d'outils communs à forte valeur ajoutée. Plusieurs marchés issus des conventions de groupements de commandes ont été notifiés, concernant des fournitures, de la maintenance, des prestations de services...

De nouvelles conventions de groupements de commandes ont par ailleurs été lancées au cours de l'année 2019 portant notamment sur les domaines d'achat suivants :

- fourniture de logiciels et prestations associées ;
- mise en place et gestion du dispositif de carte collégien multiservices PASS + ;
- maintenance et développement de sites web.

Une première programmation des groupements de commandes a également été élaborée avec l'ensemble des directions des deux collectivités en début d'année 2020.

Les deux départements ont, en outre, fait le choix d'acquiescer un progiciel commun de gestion des marchés identique à celui déjà déployé dans les Yvelines et qui sera déployé dans sa dernière version pour les deux collectivités.

Le 15 février 2019, les deux départements ont organisé leur première réunion commune d'information sur les futurs marchés de travaux à La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt. Ces échanges ont pour objectif d'optimiser la commande publique : diminution des marchés infructueux et sans suite, simplification des

démarches des entreprises et réduction des coûts. Trois autres ont depuis permis de présenter les marchés programmés par les deux collectivités dans différents segments achats (infrastructures, bâtiment, informatique...) et de répondre aux questions des entreprises.

Plusieurs marchés ont notamment été notifiés suite à une consultation passée en groupement de commandes avec les deux départements portant sur la formation en matière de prévention des risques professionnels, sécurité et santé au travail.

Consultations d'appel d'offres et de marchés en procédure adaptée notifiées en 2019 :

- actions de sensibilisation au partage de la rue et aux nouvelles mobilités ;
- curage de fossés et dérasement des accotements sur le réseau routier des Yvelines ;
- entretien du patrimoine arboricole ;
- prestations de location d'engins de terrassement avec opérateur et matériel associés ;
- fauchage et entretien des dépendances ;
- travaux de voirie sur le réseau routier d'intérêt départemental Yvelines/Hauts-de-Seine : techniques palliatives ;
- maintenance et exploitation des matériels dynamiques des carrefours à feux sur les routes départementales des Hauts-de-Seine.

PERSPECTIVES 2020

L'intensification de la démarche se poursuivra en 2020 avec :

- le paramétrage du SI Achats commun ;
- le déploiement des procédures en lien avec le calendrier de déploiement du logiciel ;
- la rédaction d'une nouvelle politique achat interdépartementale.

Le comité d'attribution du label « Relations fournisseurs responsables », présidé par le médiateur des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances, a décidé à l'unanimité, le 24 septembre 2019, de décerner pour la 3^e année consécutive ce label au Département des Hauts-de-Seine qui reste, à ce jour, la seule collectivité territoriale à en disposer. Il a été décidé de solliciter la labellisation des deux départements dans le cadre d'une candidature commune en 2020.



Collège Les Champs-Philippe, La Garenne-Colombes

2. La création du pôle unifié de l'Éducation et des Bâtiments

À l'été 2018, les deux collectivités ont annoncé un projet de création d'un pôle unifié de l'Éducation et des Bâtiments, signe fort de l'ambition commune des deux Présidents de progresser, par des initiatives concrètes, vers la convergence des politiques publiques départementales.

Dans les Yvelines comme dans les Hauts-de-Seine, l'opportunité d'une convergence des activités éducation et bâtiments se pose dans les mêmes termes : le patrimoine scolaire représente une proportion très majoritaire du parc immobilier départemental (près de 80 % pour les Yvelines et environ 66 % pour les Hauts-de-Seine), et les collèges constituent une part importante du portefeuille de projets bâtimentaires (environ 50 % en montant pour les Hauts-de-Seine, davantage pour les Yvelines).

Forts de ces constats, et compte tenu d'une organisation des services de l'éducation et des bâtiments globalement assez similaire dans les deux collectivités, la constitution de directions unifiées sur les périmètres de l'éducation et des bâtiments est apparue comme une solution



5 000 collégiens à Versailles, mai 2019

adaptée pour poursuivre la démarche de convergence des organisations des deux collectivités.

La constitution de ces directions offre l'opportunité aux deux départements de renforcer leur position dans les échanges dans le domaine éducatif avec le Rectorat de l'Académie de Versailles, qui couvre les deux départements, et avec la Région Île-de-France. Elle permet également de définir puis mettre en œuvre une politique unifiée dans ses principes et déclinée selon les besoins spécifiques de chaque territoire, avec comme objectifs :

- d'offrir une plus grande visibilité des politiques éducatives pour le monde éducatif ;
- de renforcer le pilotage des politiques éducatives et d'atteindre une plus grande efficacité administrative ;
- de renforcer la qualité du pilotage des grands projets des deux départements ;
- de dégager des gains budgétaires en mutualisant les achats.

Dans cette perspective, en 2019, après une phase d'états des lieux comparés des politiques et des organisations, les premiers rapprochements se sont opérés avec la mise en place d'un management unifié au niveau du pôle et des deux directions sur les périmètres éducation et bâtiments. Cette nouvelle organisation a permis tout au long de l'année :

- d'engager une harmonisation des processus de travail et un rapprochement des pratiques professionnelles ;
- et de mener des réflexions approfondies sur la convergence des métiers.

La réussite de cette démarche très participative repose, entre autres, sur les contributions du plus grand nombre.

De multiples actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

Visite culturelle et citoyenne, 5 000 collégiens à Versailles

5 000 collégiens et 400 professeurs de 84 collèges des deux départements ont été invités au Château de Versailles le 20 mai 2019 pour une journée culturelle et citoyenne, avec le parrainage du Paris Saint-Germain « Les Enfants d'abord ». Cette découverte du site fait écho au programme d'histoire de la classe de 4^e, « Du Siècle des lumières à l'âge industriel ». Spécialement accueillis un jour de fermeture du site, les élèves ont suivi un programme vivant, ludique et créatif construit autour de plusieurs temps forts : une visite du Château comme lieu de pouvoir, de la monarchie absolue à la démocratie représentative, un déjeuner à l'Orangerie, suivi d'un parcours d'éco-citoyenneté dans les jardins et bosquets, accompagné d'une scénographie musicale et d'artistes. « *Le temps d'une journée, nous avons souhaité réunir 5 000 jeunes issus des territoires urbains, semi-urbains et ruraux autour de thèmes à la fois culturels, historiques et fédérateurs. Nous espérons que cette journée apportera aux élèves des clés pour mieux comprendre le monde qui les entoure et nous leur souhaitons de belles découvertes au château de Versailles* », ont expliqué Patrick Devedjian et Pierre Bédier.

Cette opération est le fruit d'un partenariat avec l'Établissement public du Château, du musée, et du Domaine national de Versailles et l'Éducation nationale. Elle sera reconduite en 2020 et 2021.

Fête interdépartementale du numérique

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont organisé le 4 juin 2019 la première édition de la fête interdépartementale du numérique au Domaine départemental du Haras de Jardy. Cet événement a réuni les personnels de direction et les référents numériques des 214 collèges publics des deux territoires. Après une matinée autour de la thématique « Quel collège pour enseigner au XXI^e siècle ? » et la présentation de maquettes réalisées par des élèves dans le cadre du projet « Imagine ton collège », la journée s'est poursuivie par un après-midi consacré à l'éducation aux médias et à l'information. Cet événement sera reconduit en 2020. Conférences, table ronde, restitutions de projets pédagogiques par les élèves et rencontres avec les partenaires des deux départements viendront étayer cette journée de valorisation des usages pédagogiques du numérique sur les territoires et d'échanges entre pairs.

Déploiement de Qwant school

Les deux départements ont fait le choix en 2019 de déployer Qwant School sur tous les équipements numériques des 215 collèges. Ce moteur de recherches a été retenu pour son filtrage des contenus violents et pornographiques, sa mise en avant des contenus éducatifs et spécialisés et ses actualités choisies pour les enfants.

Dispositif du Pass +

Le Département des Hauts-de-Seine propose depuis 2005 à tous les collégiens domiciliés ou scolarisés dans le département un éventail de services en ligne. Un porte-monnaie électronique de 80 euros pour les élèves non boursiers et de 100 euros pour les élèves boursiers permet d'accompagner la pratique d'activités culturelles ou sportives, et offre des bons plans sous forme d'invitations ou de réductions aux événements sportifs ou culturels dans les structures départementales et leurs partenaires. Enfin, une plateforme de soutien scolaire en ligne totalement gratuite, est mise à disposition de la 6^e à la 3^e. Ce dispositif devient interdépartemental et sera étendu aux 143 collèges publics et privés des Yvelines pour le porte-monnaie électronique à partir de la rentrée 2020.

Cérémonie commune de remise d'ordinateurs pour les collégiens de REP et REP +

Les 4 et 9 décembre 2019, des ordinateurs portables, issus des services départementaux et reformatés par les directions des services informatiques, ont été remis à des collégiens scolarisés en réseau d'éducation prioritaire. Ce don des départements à des collégiens de classe de 6^e et 5^e vise à récompenser les plus méritants et exemplaires d'entre eux tant pour leur engagement auprès de l'établissement que pour leur assiduité scolaire. En ne s'adressant qu'aux plus jeunes, les départements souhaitent que cette action puisse leur profiter dès leur entrée au collège et ce pour toute la durée de leur scolarité.

Expérimentation de la plateforme d'aide aux devoirs Enseigno, de l'entreprise francilienne Educlever

À partir de contenus conçus par des enseignants, un cheminement est proposé à l'élève pour qu'il apprenne, comprenne et mette en application une notion. Disponible sur ordinateur, tablette ou téléphone, ce soutien est gratuit pour les élèves via l'outil numérique pédagogique. La plateforme propose un accès à 4 000 cours vidéo, 20 000 fiches, 100 000 exercices interactifs, 700 illustrations animées et 2 500 sujets corrigés dans 15 matières.



Remise d'ordinateurs reconditionnés à 200 collégiens

3. La programmation commune des missions d'audit, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques

Par délibération en date du 22 juin 2018, une convention de coopération entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine a étendu le périmètre d'action de la direction de l'Audit, du Contrôle et de l'Évaluation des Politiques publiques (DACEP) du Département des Hauts-de-Seine au Département des Yvelines.

Cette direction intervient sur différents champs :

- l'audit interne et le conseil en organisation qui permettent d'améliorer et de sécuriser le fonctionnement des services départementaux ;
- l'audit externe qui permet de vérifier la régularité du fonctionnement des structures subventionnées par le département ;
- l'inspection des établissements sociaux et médico-sociaux qui permet de contrôler la régularité du fonctionnement des établissements autorisés et financés par le département ;
- l'évaluation des politiques publiques qui permet d'apprécier la pertinence, l'efficacité et les impacts des interventions publiques menées par le département.

Ces interventions sont définies dans le cadre d'une programmation commune validée par les deux présidents. Cette programmation résulte d'un croisement entre l'analyse des liens entretenus par les Départements avec leurs principaux partenaires, l'étude des principaux enjeux liés aux projets et actions conduits par les services, et enfin des entretiens menés avec les responsables des pôles, et les directions générales des services.

Ces étapes successives ont permis d'inscrire les missions proposées dans une logique :

- de renforcement de la prévention des risques, tant internes que liés à nos partenariats ;
- d'optimisation de l'organisation et des modalités de mise en œuvre des dispositifs départementaux ;
- de renforcement de l'efficacité et de la cohérence des politiques publiques, en anticipation du projet de fusion entre le Département des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

4. La stratégie interdépartementale de développement touristique

Approuvée par le conseil d'administration du 2 juin 2017, la stratégie co-construite entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine est le fruit d'un travail collaboratif et d'une volonté commune de placer le tourisme au cœur des enjeux majeurs des deux départements. Elle a permis d'apporter une contribution dans la réflexion de la Région en lien avec son schéma de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 adopté le 23 novembre 2017.

DE NOMBREUSES ACTIONS ONT ÉTÉ INITIÉES EN 2019 SUR LES DIFFÉRENTS AXES DU SCHÉMA

- **Éductour MICE** (Meeting-Incentive-Convention-Events) : La Défense / Domaine de Madame Elisabeth, 29 janvier
- **Sélection des projets dans le cadre de l'appel à projet touristique en investissement** (14 mars 2019). Ont été retenus : la commune de Chatou pour la modernisation et le repositionnement du musée Fournaise ; l'association Contraste à Bougival pour l'agrandissement de la flotte de bateaux, la poursuite de l'aménagement de la terrasse flottante sur la Seine et l'introduction d'activités nouvelles au sein du Club des Moussaillons ; l'association Terre et Cité à Verrières-le-Buisson pour la mise en valeur du patrimoine, des fermes et lieux de vente du Plateau de Saclay
- **Colloque Axe Seine**, Giverny, 15 mai
- **Rendez-vous de la Véloscénie** / Itinéraire Paris-Mont-Saint-Michel, été 2019
- **Réunion des partenaires publics et privés du Contrat cadre de destination Impressionnisme**, 30 septembre
- **Workshop MICE Paris Ouest**, 5 décembre
- **Accueil de blogueurs AVL**
- **Participation à des salons et des évènements communs** :
 - **Destination Nature**, Paris du 14 au 17 mars ;
 - **Rendez-vous en France**, Marseille du 19 au 20 mars ;
 - **Forum des loisirs franciliens**, Paris le 10 septembre.



Fête en Seine, parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres, septembre 2019

Le Pass de l'ouest francilien

Dans le cadre de la stratégie de développement touristique interdépartementale, un partenariat a été établi avec plusieurs sites culturels et de loisirs du territoire yvelinois dans le but de développer le Pass Malin. Pass loisirs territorial proposant des tarifs réduits à destination des habitants et des visiteurs, il est entièrement gratuit et disponible pour tous sans critères d'éligibilité. En 2019, 22 nouveaux sites ont adhéré au Pass Malin qui compte maintenant 31 partenaires (9 sites en 2018), couvrant tout le territoire yvelinois.

Les deux départements ont décidé en novembre 2019 d'étendre le Pass Malin au Département des Hauts-de-Seine pour devenir le Pass de l'ouest francilien offrant aux habitants et aux touristes des possibilités élargies de visites à prix réduits. Les deux collectivités s'appuient sur le Pass Malin existant pour construire une image touristique de l'ouest parisien, fédérant les identités des territoires yvelinois et alto-séquanais. L'extension du Pass Malin aux Yvelines et Hauts-de-Seine permettra donc d'accroître la notoriété de la destination touristique de l'ouest francilien et de valoriser l'offre touristique des deux territoires afin de générer des retombées économiques pour les territoires.



Fête en Seine, abbaye de Jumièges, septembre 2019

Fête en Seine, dans le cadre de l'Association de l'Axe Seine

Pendant trois jours (27, 28 et 29 septembre 2019), les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise, des Yvelines, de la Seine-Maritime et du Calvados se sont associés aux partenaires locaux pour créer une série de temps forts destinés au grand public afin de faire découvrir les richesses du fleuve et les liens qu'il tisse entre les territoires. Cet événement interdépartemental vise également à promouvoir les multiples actions menées quotidiennement par les départements. L'édition 2019 était placée sous le signe du vélo, en attendant l'ouverture en 2020 de « La Seine à vélo », itinéraire cyclable reliant Paris à la mer sur 400 km.



POUR EN SAVOIR PLUS ...

Sur la stratégie touristique interdépartementale, rendez-vous sur le site internet de l'EPI et téléchargez le schéma 2017-2021 www.epi78-92.fr/fileadmin/user_upload/rubrique_EPI/PDF/YvesHds2017-Strategietourisme.pdf



5. Le rapprochement des Archives départementales

Depuis 2016, les directions des Archives poursuivent une harmonisation des programmes de travail :

- s'agissant des archives publiques : suivi des archives des services et compétences fusionnées ou transférées ;
- s'agissant des archives privées : vers une collecte d'ensembles pouvant valoriser le territoire interdépartemental (don des archives du paysagiste Jacques Sgard / 40^e anniversaire du parc départemental André-Malraux).

Des archives pensées à l'échelle interdépartementale :

- conception d'un système d'archivage électronique commun aux deux départements et ouvert en offre de services aux collectivités du territoire :
 - . permettant la conservation et l'accès aux données engageantes et probantes des collectivités devant être conservées de manière intermédiaire ou définitive ;
 - . proposant une offre mutualisée entre les deux départements, mais aussi à l'attention de l'ensemble des communes et intercommunalités du territoire ;
- compte tenu de la saturation des espaces de conservation des deux départements d'ici deux ans, construction

d'un bâtiment dédié au traitement et à la conservation patrimoniale des archives et des collections de l'archéologie et du patrimoine.

Le Département des Yvelines, par délibération du 21 juin 2019, a décidé l'acquisition d'un immeuble d'une superficie totale de 16 253 m² au 6, avenue des Trois Peuples à Montigny-le-Bretonneux.



POUR EN SAVOIR PLUS...
sur la valorisation numérique des archives départementales, consultez le jeu sérieux gueuledange.yvelines.fr/#landing, réalisé dans le cadre de la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale, et le wiki 14-18, [wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Accueil des Archives des Yvelines](http://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Accueil_des_Archives_des_Yvelines).



Le jardin de collections, parc départemental André-Malraux à Nanterre, avril 2020

© CD92/Stephanie Gueniez-Ortega

PERSPECTIVES LE PROJET DE TERRITOIRE ET LA CONCERTATION CITOYENNE

À l'occasion de la cérémonie commune de vœux 2020, Patrick Devedjian et Pierre Bédier ont annoncé le lancement d'une concertation citoyenne. L'objectif est d'informer les habitants sur cette fusion, mais aussi de les rendre acteurs d'un grand projet de territoire pour construire ensemble un département à dimension humaine. Des orientations générales aux actions concrètes sur le terrain, chacun est invité à contribuer à la feuille de route du futur département unifié.

Les deux collectivités ont ainsi ouvert le 6 février 2020 cette séquence de concertation et de participation citoyenne avec les élus et les forces vives du territoire. Le thème est le suivant : « Participez aux débats et construisons ensemble un territoire à dimension humaine ».

Une plateforme commune a été créée : www.fusion-78-92.fr.

La concertation se déroule en plusieurs phases. Première étape : la mise à disposition de cette plateforme qui permet de déposer des idées et de poser toutes les questions au sujet des grands enjeux des Yvelines et des Hauts-de-Seine. La fin des contributions et la restitution de la concertation sont prévues en juin 2020.



POUR EN SAVOIR PLUS ...
sur l'avis du Conseil de Développement Durable, consultez C2DI / avis n°15 : « Les Hauts-de-Seine et les Yvelines : des territoires différents et complémentaires » www.epi78-92.fr/des-structures-de-mutualisation/c2di/



POUR EN SAVOIR PLUS ...
sur le projet de territoire et la concertation citoyenne, consultez le site sur la fusion des Départements www.fusion-78-92.fr



Participez à la fusion des territoires



**Établissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine**
www.epi78-92.fr

Département des Hauts-de-Seine
www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines
www.yvelines.fr